

# LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - NOVEMBRE 2024

Société de Gestion  
**Amundi Asset Management**

Sous délégué de gestion comptable en titre  
**Caceis Fund Administration**

Dépositaire  
**CACEIS BANK**

Commissaire aux Comptes  
**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Sommaire

Pages

<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>13</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>14</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>15</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>23</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>28</b>
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Compte de résultat	31
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>33</b>
Informations générales	34
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	39
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	42
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	47
Inventaire des actifs et passifs	53
<b>Annexe(s)</b>	<b>76</b>
Caractéristiques de l'OPC	77
Information SFDR	83
Rapport annuel de l'OPC Maître	93

## Compte rendu d'activité

Décembre 2023

En décembre, les marchés ont poursuivi le mouvement entamé en novembre. Aux États-Unis, la croissance est apparue robuste même si légèrement en retrait par rapport aux attentes (PIB du 3e trimestre à +4.9% vs attentes à +5.2%). Concernant l'inflation, elle atteint +3.1% en glissement annuel en novembre. En zone euro, les économies sont restées atones avec des perspectives peu encourageantes. La baisse du PIB au 3e trimestre a été confirmée à -0.1%. Si les indices PMI pour le mois de novembre ont dépassé les attentes (atteignant un plus haut sur 4 mois), ils restent malgré tout en territoire de contraction (inférieurs à 50) et sont pénalisés notamment par la France et l'Allemagne. Concernant l'inflation, celle-ci poursuit sa baisse en zone euro à +2.4% en glissement annuel en novembre. Coté banques centrales, il faut noter le changement de ton de la réserve fédérale américaine, Fed. Sa nouvelle position, accommodante, a été un événement majeur pour les marchés, ceux-ci anticipant plus de baisses de taux. En revanche, la BCE a, de son côté, conservé une position restrictive. Christine Lagarde a souligné : "Nous n'avons pas du tout discuté de baisses de taux", soulignant l'approche prudente de l'institution. Sur le plan géopolitique, les attaques menées en fin d'année par les milices Houthis, soutenus par l'Iran, contre des navires commerciaux en mer Rouge ont accru le risque d'une contagion régionale du conflit et ravivé les inquiétudes quant à d'éventuelles perturbations de l'approvisionnement en pétrole. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - maintenu notre sensibilité taux à 0.15. Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation et déclarent toujours ne pas exclure de nouvelles hausses- légèrement diminué la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.91 et 1.51 contre 1.97 et 1.56 année le mois précédent.- participé au marché primaire qui, après la période de publication des résultats des sociétés, est redevenu actif. Nous avons investi sur les émissions suivantes : Stakraft3.125 12/2026 , Statkraft3.125 12/2031, Rtefra3.5 12/2031, BNS Frn 12/2025, Siegr FRN 12/2025 offrant des primes de +35, +58, +58bp contre swap de même maturité et +52 et +23bp contre Euribor 3 mois- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois).La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +47bp (+49 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille. En effet, en prenant comme proxy l'indice Ice BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit est passée s'est légèrement resserrée, -5bp, passant de 120 à 115bp contre emprunt d'Etat. La composant taux du portefeuille a aussi contribué positivement. Le taux allemand 2 ans par exemple s'est resserré de 20bp, passant de 2.81 à 2.40%.

Janvier 2024

Le mois de janvier 2024 a été relativement calme. Les investisseurs ont analysé les principaux indicateurs économiques et les annonces des banques centrales. Concernant les données macroéconomiques, l'inflation aux Etats-Unis a été publiée en hausse, 3.4% contre 3.1% le mois précédent et l'inflation sous-jacente est ressortie en baisse à 2.9% en glissement annuel. La croissance du PIB américain s'est élevée à 2.5% en 2023 contre 1.9% l'année précédente, témoignant de la résilience de son économie. En zone Euro, l'inflation est remontée à 2.9% contre 2.4% le mois précédent. Cependant, l'inflation sous-jacente continue de diminuer, ce qui est un signe encourageant. La croissance européenne évite la récession avec une hausse à +0.5% par rapport à 2022, légèrement en dessous des prévisions (+0.6%). Cependant, la première économie de la zone, l'Allemagne, a vu sa croissance s'affaiblir avec un recul de 0.3% en 2023. Pour les banques centrales, c'est la BCE qui a ouvert le bal. Lors de sa réunion du 25 janvier, elle a maintenu ses taux à leur niveau actuel (4.50% pour le taux Refi) tout en laissant la porte ouverte à une éventuelle baisse pour juin. Concernant la FED, qui elle aussi maintient ses taux inchangés, son président souligne les progrès réalisés mais l'inflation persistante change le ton de son discours. Le marché estimait une première baisse de taux en mars 2024. Les investisseurs, en tenant compte de ce changement de ton, ont revu leurs anticipations d'une première baisse lors de la réunion du 1er mai 2024 contre mars auparavant. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - réduit notre sensibilité taux à 0.10 contre 0.15 le mois précédent. Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation et déclarent qu'il est encore trop tôt pour penser à des baisses de taux- augmenté la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.98 et 1.59 contre 1.91 et 1.51 année le mois précédent.- participé au marché primaire. Nous avons investi sur les émissions suivantes : CCDJ FRN 01/2026, Socgen FRN 01/2026, MITHCC3.733 02/2027, Santan3.5 01/2028, Sanscf3.75 1/2029, Nesnvx3 01/2031, Honda3.5 4/2026, VLVY3.125 2/2029, Toyota3.125 01/2027, ANZNZ3.527 01/2028 entre autre, offrant des primes de +105, +95, +120, +48, +55, +67, +58, +95bp contre swap de même maturité et +55 et +50bp contre Euribor 3 mois- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois).La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +46bp (+34 pour son indice), s'explique par

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

le portage du portefeuille, l'exposition taux et crédit. Les marchés des emprunts d'Etats se sont tendus, tenant compte des différents discours des banquiers centraux. Le taux 2 ans allemand est passé sur la période de 2.40 à 2.43%. Concernant le marché du crédit, en prenant comme proxy l'indice Ice BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit est passée s'est légèrement resserrée, -10bp, passant de 115 à 105bp contre emprunt d'Etat.

## Février 2024

Les investisseurs se sont de nouveau focalisés sur les chiffres économiques publiés de part et d'autre de l'Atlantique pour anticiper les futures décisions des banquiers centraux. Aux Etats-Unis, l'inflation s'établit à 3.1% en janvier contre 2.9% prévus par les économistes et 3.4% le mois précédent. Bien qu'en baisse, ce chiffre reste au-dessus des attentes et a engendré une hausse des taux américains. L'économie américaine continue de se montrer robuste. L'indice PMI du secteur manufacturier ressort à 50.3 en janvier (vs 47.9 le mois précédent) et à 52.9 (vs 51.4 le mois précédent) pour le secteur des services. Les marchés, qui prévoient début janvier une première baisse de taux lors de la réunion du mois de mars, ont reporté leurs anticipations à celle de mai puis à celle de juin. En effet, la Fed qui soulignait précédemment que des taux élevés pendant trop longtemps pouvait avoir un effet néfaste pour la croissance semble avoir changé de ton et adopter une approche plus prudente. En Zone Euro, l'inflation ressort à 2.8% en janvier contre 2.9% le mois précédent. La France affiche 3.1% (vs.3.7% le mois précédent) et l'Allemagne 2.9% (vs 3.7% le mois précédent). Même si les chiffres publiés sont en baisses, l'inflation reste là aussi au-dessus des 2% souhaités et demeure en partie portée par les services et l'alimentation. Concernant la publication des indices PMI, la composante manufacturière augmente à 46.6 (vs 44.4 le mois précédent) mais reste en territoire négatif. Concernant le secteur des services, celui-ci est en baisse passant de 48.8 à 48.4 en janvier. La BCE attend davantage de données avant de se prononcer sur une future baisse de taux et la réunion du 7 mars sera l'occasion d'avoir ses prévisions macroéconomiques. Les marchés anticipent une première baisse lors de la réunion du 6 juin. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - légèrement augmenté notre sensibilité taux à 0.14 contre 0.10 le mois précédent. Pour ce faire nous avons découvert la partie courte de nos investissements (12-15 mois). Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carter l'inflation et déclarent qu'il est encore trop tôt pour penser à des baisses de taux- augmenté la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 2.08 et 1.69 contre 1.98 et 1.59 année le mois précédent.- participé au marché primaire où nous avons été encore particulièrement actif. Nous avons participé aux émissions suivantes : KBC FRN 03/2026, Lloyds FRN 03/2027, CCHLN3.375 2/2028, FTV3.7 2/2028, Unilever3.25 02/2032, ICCREA3.5 03/2032, ALDFP3.875 02/2027, BKNG3.5 03/2029, VLVY3.125 03/2029, Leasys3.875 03/28 entre autre offrant des primes contre Euribor 3mois de +35 et +70bp et de 60, 65, 55, 80, 105, 65, 67bp contre swap de même maturité- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +44bp (+19 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille, l'exposition taux et crédit. Les marchés des emprunts d'Etats se sont tendus, tenant compte des différents chiffres macroéconomiques et des discours des banquiers centraux. Le taux 2 ans allemand est passé sur la période de 2.43 à 2.90%. Concernant le marché du crédit, en prenant comme proxy l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit s'est resserrée, -15bp, passant de 110 à 95bp contre emprunt d'Etat.

## Mars 2024

L'inflation, encore et toujours l'inflation. La publication, en retrait, de celle-ci en Zone Euro, porté notamment par l'Allemagne et la France (2.6 vs 2.8%, 2.5 vs 2.9% et 3 vs 3.1% le mois précédent respectivement) a été vu comme un signe encourageant pour la BCE. En effet, bien que toujours au-dessus des 2% souhaités, la tendance est à la baisse. La BCE, en publiant ses nouvelles prévisions de l'indice lors de sa réunion du 7 mars, de 2.7% à 2.3% pour 2024 et estimant atteindre son objectif de 2% en 2025, a décidé de maintenir ses taux inchangés pour la quatrième fois consécutive, réitérant la progression faite sur l'inflation. Cependant, sa présidente a estimé que cela n'était pas suffisant pour entamer la baisse de taux et souhaite attendre davantage de données avant de se prononcer. Outre Atlantique, l'inflation augmente légèrement, passant de 3.1 à 3.2% en février, mais hors énergie et alimentation, l'inflation sous-jacente recule (de 3.9% à 3.8%) principalement portée par les services. Ces derniers chiffres ne permettent toujours pas à la FED de baisser ses taux et son président Jerome Powell a décidé de laisser les taux inchangés pour la cinquième fois consécutive, car les progrès réalisés ne sont pas suffisamment ancrés, d'autant que l'économie américaine se montre toujours robuste. En effet, le PIB a été revu à la hausse, passant de 3.2% à 3.4% au T4 2023, confirmant au passage qu'il n'y avait pas d'urgence à baisser les taux pour le moment. Autre chiffre qui aura marqué le mois de mars, la publication du déficit public français pour l'année 2023. Celui-ci s'élève à 154Mds ?, soit 5.5% du PIB (contre 4.9% en 2022). Même s'il n'y a pas vraiment eu de réaction de la part des marchés

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

financiers, l'attention se porte désormais sur les agences de notation qui pourraient dégrader la note « AA » de la France, ce qui impacterait le coût de ses emprunts, d'autant que Moody's, qui se prononcera fin avril sur la note de la France, a jugé « improbable » l'objectif de réduction du déficit annoncé par le gouvernement. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - augmenté notre sensibilité taux à 0.20 contre 0.14 le mois précédent. Pour ce faire nous avons découvert la partie courte de nos investissements (12-15 mois). Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation et déclarent qu'il est encore trop tôt pour penser à des baisses de taux- maintenu la vie moyenne et la durée du portefeuille à 2.01 et 1.66 année- participé au marché primaire où nous avons été encore particulièrement actif. Nous avons laissé des ordres sur les émissions suivantes : TD FRN 02/2027, NACNFRN 03/2026, MS FRN 03/26, ADNA FRN 03/2026, Toyota 3.434% 6/2026, NTT 3.359% 03/20231, Traton 3.75% 03/2027, KBC 3.75% 3/2032, MS 3.79% 3/2030, BBVA 3.5% 3/2031, NBNAUS 3.5% 03/2030, WKLNA 3.25 3/2029 entre autre, offrant des primes contre Euribor 3mois +35, 45, 65 et 30bp et de +40, 73, 83, 105, 100, 90, 85 et 60bp contre swap de même maturité,- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +48bp (+36 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille, l'exposition taux et crédit. Les marchés des emprunts d'Etats se sont détendus, tenant compte des différents chiffres macroéconomiques et des discours des banquiers centraux. Le taux 2 ans allemand est passé sur la période de 2.90 à 2.85%. Concernant le marché du crédit, en prenant comme proxy l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit s'est resserrée, -23bp, passant de 110 à 87bp contre emprunt d'Etat.

## Avril 2024

La publication des données macroéconomiques a permis de se faire une idée quant à l'orientation prochaine des politiques monétaires de part et d'autre de l'atlantique. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB au 1er trimestre a été inférieure aux attentes du consensus (+1,6% vs. 2,5%) mais la demande intérieure est restée bien orientée. La production industrielle quant à elle a montré une trajectoire positive en mars et l'indice ISM manufacturier est sorti en hausse à 50,3 (47,8 en février, au plus haut depuis 16 mois et au-dessus du « seuil » de 50). L'ISM des services continu de ralentir, passant de 52,6 à 51,4. Concernant l'inflation, celle-ci a légèrement rebondi avec un indice global à +0,4% en glissement mensuel et de 3,5% en glissement annuel (3,2% attendu). L'inflation sous-jacente s'établit à +0,4% en glissement mensuel, stable en glissement annuel (3,8%). En Europe, l'indice PMI composite a atteint 51,4 (contre 50,3 en mars), un plus haut sur 11 mois principalement dû au secteur des services, celui-ci étant passé de 50,2 à 51,5. La confiance des consommateurs s'améliore, même si elle est toujours en territoire négatif, passant de -14,9 à -14,7. L'inflation quant à elle, continue de ralentir tant pour l'inflation globale (2,4 % contre 2,6 %) que pour l'inflation sous-jacente (2,9 % contre 3,1 %). La réaction des banquiers centraux étaient très attendus par les marchés et c'est Jerome Powell qui le premier donna le ton en réaffirmant que la Fed avait le temps de réfléchir à sa première baisse de taux d'intérêt. De plus, les minutes du FOMC ont montré que la Fed n'était pas pressée de réduire ses taux, au regard de la dynamique de croissance au premier semestre et dans un contexte de consommation résiliente. A l'inverse, en Europe, l'heure de la baisse des taux approche si on se réfère aux déclarations des différents membres de la BCE et même si, lors de sa réunion du 11 avril, les taux directeurs et la politique monétaire restèrent inchangés, Christine Lagarde a ouvert la voie à une baisse des taux lors de la réunion de juin. Dans ce contexte, les taux ont fortement augmenté, revenant tutoyer les plus hauts niveaux depuis le début de l'année. Le taux d'emprunt américain à 10 ans a terminé le mois à 4,68 %, en hausse de 48bp par rapport au mois précédent et le 10 ans allemand a fini à 2.58% (+28bp). Concernant la partie « courte » des emprunts d'Etats, le 2 ans américain finit à 4.62% (+40bp) et le 2 ans allemand à 3.03%, soit +18p. En zone Euro, les investisseurs craignant un abaissement de la notation de la dette française, suite à l'annonce du « dérapage » du déficit public, mais ils furent rassurés, Moody's et Fitch ayant maintenu leur note (Aa2 et AA- respectivement). Nous avons piloté le fonds comme suit : - diminué notre sensibilité taux à 0.13 contre 0.20 le mois précédent. Nous avons continué à découvrir la partie courte de nos investissements (0-18 mois) et couvrir systématiquement la partie longue. Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation mais, contrairement à la réserve fédérale américaine, la BCE a ouvertement dit qu'une baisse en juin était à attendre. Dans ce climat de « volatilité » sur les taux nous préférons rester prudent- maintenu la vie moyenne et la durée du portefeuille à 2.01 et 1.66 année- participé au marché primaire qui a été très actif avant la période de publication des résultats (blackout period). Nous avons laissé des ordres sur les émissions suivantes : BMO FRN 4/2027, Mercedes FRN 04/2026, Danske FRN 04/2027, Barclays FRN 05/2028, SRGIM FRN 04/2026, UBS FRN 04/2026, Ispim FRN 4/2027, PG 3.15 4/2028, NACN 3.75 05/2029, Santan 3.875 4/2029, CAABNK 3.75 04/2027, BNRGR 3.75 04/2028, Vesteda 4 5/2032, RTEFRA 3.5 04/2033, HCOB 4.75 05/2029, Fluvius 3.875 05/2034, entre autre, offrant des primes contre Euribor 3mois +47, 19, 65, 80, 40, 35 et 60bp et de +20, +85, 110, 85, 87, 115, 75, 190 et 113bp contre swap

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

de même maturité- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +46bp (+27 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille, l'exposition taux et crédit. Les marchés des emprunts d'Etats se sont tendus, tenant compte des différents chiffres macroéconomiques et des discours des banquiers centraux. Le taux 2 ans et 5 ans allemand sont passés, sur la période, de 2.85 à 3.03% et de 2.32 à 2.62% respectivement. Concernant le marché du crédit, en prenant comme proxy l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit est restée stable sur la période, à 89bp contre emprunt d'Etat. La surperformance crédit du portefeuille s'est plutôt faite via notre surexposition au secteur financier.

## Mai 2024

L'inflation reste une préoccupation majeure pour les banquiers centraux. Bien que cette dernière montre des signes de ralentissement outre atlantique, passant à 3.4% sur un an contre 3.5% le mois précédent, elle reste encore trop élevée pour la FED, certains secteurs subissant encore des pressions importantes (services, logements et énergie). L'inflation sous-jacente (excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie) est encourageante, passant de 3.8% en mars à 3.6% sur un an en avril. La politique monétaire restrictive de la FED continue de montrer des effets tangibles sur l'inflation, mais ne permet pas à son président d'initier la baisse des taux tant attendue par les marchés. Jerome Powell estime que les progrès réalisés ne sont pas suffisamment ancrés et souhaite surveiller de près les prochains indicateurs économiques pour ajuster sa politique monétaire, même si l'économie américaine se montre moins dynamique que les mois précédents. En effet, le PIB américain a été revu à la baisse à +1.3%, les indices PMI, Manufacturier en baisse à 49.2 contre 50.3 le mois précédent) et services à 49.4 contre 51.4 le mois précédent. Concernant la Zone Euro, l'inflation est restée stable en avril avec 2.4% sur un an. Les tensions géopolitiques ajoutent de l'incertitude et perturbent les chaînes d'approvisionnement notamment sur les coûts de production et de transport. En termes d'activité, l'indice PMI pour le secteur des services reste stable à 53.3 quant à l'indice manufacturier, celui-ci augmente à 47,4 contre 45,7 le mois précédent, mais toujours sous la barre des 50 (caractérisant la frontière entre une économie en « expansion ou en récession »). La BCE, qui a pour le moment décidé de laisser ses taux directeurs inchangés, va s'appuyer sur ces dernières données économiques pour prendre sa décision lors de la prochaine réunion du 6 juin. Après les agences Moody's et Fitch, ce fut au tour de S&P de revoir la notation de la dette française et contrairement au statu quo des 2 premières, S&P a dégradé celle-ci à AA- perspective stable. Cependant les marchés n'ont pas vraiment réagi, cette note restant dans la catégorie « AA » ie. une notation élevée. Nous avons piloté le fonds comme suit : - augmenté notre sensibilité taux à 0.28 contre 0.13 le mois précédent. Nous avons maintenu notre stratégie de protection sur la partie longue de nos investissements (> 21 mois) et de débouclage de nos couvertures sur la partie courte (0-21 mois). Nous nous positionnons ainsi pour tirer parti de la volonté de la BCE d'assouplir sa politique monétaire conventionnelle- maintenu la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 2.04 et 1.65 année- participé au marché primaire en laissant des ordres sur plusieurs émissions dont : ANZ FRN 5/2027, Citi FRN 5/2028, BBVA FRN 6/2027, Mercedes3.25 9/2027, Novob3.375 5/26, SRBank3.375 11/29, Mingno3.5 5/2029, LVMH3.375 2/2030, Aarb5.875 5/2026, Sydbdc4.125 09 2027, MDT3.65 10/2029, Sweda3.375 5/2030, Swisscom3.5 5/2026 et Swisscom3.5 8/2028 entre autres, offrant des primes contre Euribor 3mois +40, 60, 45 et 60bp et de +32, 18, 72, 72, 45, 255, 85, 65, 65, 25 et 55bp contre swap de même maturité- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +39bp (+34 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille. En effet, les taux allemands sur le 2 et 5 ans se sont tendus de +6 et 9 bp respectivement, quant à la prime de crédit, si l'on prend l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit s'est resserrée de 6bp contre emprunt d'Etat.

## Juin 2024

Le mois de juin a été rythmé par 2 événements majeurs, la baisse de taux de la BCE et la « crise » politique française. En Zone Euro, l'inflation a été publiée en hausse sur le mois à +2.6% sur un an contre 2.4% le mois précédent. En termes d'activité, l'indice PMI Manufacturier surprend à la baisse avec 45,6 contre 47.3 le mois précédent et alors que les prévisions tablaient sur 47.4, tirait à la baisse par les deux principales économies européennes, la France et l'Allemagne (45.3 contre 46.4 et 43.4 contre 45.4 respectivement). Concernant l'indice PMI pour le secteur des services, celui-ci diminue également passant à 52.6 contre 53.2 le mois précédent. Malgré ces chiffres préoccupants, l'inflation a considérablement reculé (pic à 10.7% en octobre 2022) et c'est dans ces conditions que madame Lagarde a décidé d'initier la baisse des taux directeurs de 25bp et a répété que la BCE restait dépendante des données macroéconomiques. Outre-Atlantique, l'inflation reste également le sujet central. Bien que cette dernière montre des signes de ralentissement, +3.3% sur un an contre +3.4% le mois précédent, elle reste encore trop élevée selon la Fed. L'inflation sous-jacente,

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, est également encourageante passant de +3.6% à +3.4% sur un an. L'indice PMI Manufacturier ressort à 51,7 en juin, en hausse par rapport au mois précédent (51.3). Il en est de même pour le secteur des services, qui affiche 55.1 contre 54.8 le mois précédent. La politique monétaire de la réserve fédérale (Fed) continue de montrer des effets tangibles sur l'inflation, mais ne permet pas à Jerome Powell d'annoncer une baisse des taux. En effet, Il estime que les progrès réalisés ne sont pas suffisamment ancrés et souhaite observer cette tendance déflationniste sur plusieurs mois avant d'amorcer une réduction des taux. Mais ce qui a focalisé l'attention des marchés a été le résultat des élections européennes en France. L'arrivée en tête du rassemblement national (parti d'extrême droite) et l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale par le président Emmanuel Macron dans la foulée, ont inquiété les marchés financiers comme en témoigne l'écart de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans de l'Allemagne et de la France. Celui-ci est passé de 48 à 80bp. Ce mouvement se caractérise par un renchérissement de la dette allemande (flight to quality, 10 ans à 2.50 contre 2.66% à fin mai) et un écartement de la dette française (10 ans à 3.30 contre 3.14% fin mai). Ecartement aussi constaté sur les primes de crédit avec pour l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate et pour l'indice toutes maturités, un écartement de 10 et 12bp respectivement sur le mois. Dans ce contexte de forte volatilité, nous avons piloté le fonds comme suit : - augmenté notre sensibilité taux à 0.38 contre 0.28 le mois précédent. Dans un environnement de « flight to quality », nous avons racheté nos couvertures sur contrats futurs allemands, augmentant notre exposition au taux fixes, nous permettant ainsi de capter une partie du mouvement sur les taux- réduit la vie moyenne et la durée du portefeuille à 1.97 et 1.65 année contre 2.04 et 1.65 le mois précédent- participé à quelques émissions primaires, la volatilité des marchés ayant dissuadé les émetteurs à venir en nombre : BNS FRN 6/2027, JP FRN 06/2028, VW FRN 6/2027, VW375 9/2026, DE 3.3 10/2029 offrant contre Euribor 3M une prime de +53, +61 et +78bp et contre swap de même maturité, une prime de 58 et 55bp- conservé notre volant de liquidité supérieur à 15% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +27bp (+35 pour son indice), s'explique par son exposition à l'évolution des taux et à l'écartement des primes de crédit. Pour rappel, la prime de crédit de l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate est passée de 82 à 92bp. Dans le même temps les taux sur le 2 et 5 ans se sont détendus de -27 et -22bp respectivement.

## Juillet 2024

L'inflation résiste en Zone Euro : elle a augmenté en juillet de 2.6% sur 1 an contre 2.5% le mois précédent. L'inflation core est restée inchangée, à 2.9% en rythme annualisé, loin de l'objectif de 2% fixé par la BCE. Les enquêtes de conjoncture montrent quant à elles une poursuite de la dégradation de l'activité : le PMI manufacturier pour la Zone Euro est stable, à 45.8, tandis que le PMI des services diminue pour le 3ème mois consécutif et s'établit à 51.9. L'indice PMI composite parvient tout juste à rester dans la zone d'expansion économique, à 50.2. En dépit de la persistance de l'inflation, les investisseurs ont semblé de plus en plus convaincus au cours du mois de juillet que la BCE baisserait ses taux directeurs de 25 pb en septembre. La probabilité d'une baisse est ainsi passée de 65% fin juin à 94% fin juillet. Aux Etats-Unis, l'attention des investisseurs s'est portée sur la dégradation des indicateurs macroéconomiques et plus particulièrement de ceux relatifs au marché du travail. Si les créations d'emploi pour le mois de juin sont sorties sur des niveaux légèrement supérieurs aux attentes (206 000 contre 190 000 attendus), le chiffre du mois de mai a été revu en forte baisse de 272 000 à 216 000 et le taux de chômage attendu à 4% est finalement sorti à 4.1%. Lors du FOMC du 31 juillet, Jérôme Powell a laissé les taux directeurs inchangés. Mais il a fait part de sa préoccupation quant à la détérioration du marché du travail, indiquant que les risques pesant sur l'emploi favorisaient le scénario d'une baisse de taux en septembre. La légère baisse de l'inflation, de 3.3% en mai à 3% en juin (et de 3.4% à 3.3% pour l'inflation core) est ainsi passée quasiment inaperçue, le marché de taux anticipant le 31 juillet une baisse de taux de 25 bp à chacune des 3 réunions de la FED d'ici la fin de l'année. Dans ce contexte, les taux sans risque ont fortement baissé. Les taux 2 et 10 ans allemands sont passés sur le mois respectivement de 2.83% à 2.53% (-30 bp) et de 2.5% à 2.3% (-20 bp) tandis que les taux 2 et 10 ans américains baissaient respectivement sur la même période de 4.75% à 4.25% (-50 bp) et de 4.4% à 4% (-40 bp). L'évolution du marché du crédit a été contrastée. Dans un premier temps les spreads se sont rapidement resserrés, reflétant le soulagement lié au résultat des élections législatives en France. Puis ils se sont élargis au cours de la 2ème quinzaine du mois, sous l'effet d'une part de résultats trimestriels décevants publiés par certaines entreprises du secteur technologique, et d'autre part des inquiétudes sur la vigueur de la croissance américaine. Le spread contre Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp ?, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, a clôturé à 88 bp fin juillet, en baisse de 6 bp par rapport au 30 juin, mais en hausse de 6 bp par rapport au point bas (82 bp) atteint le 7 juillet. Le portefeuille affiche en juillet une performance de +53 bp grâce à son carry et à la baisse des taux. La sensibilité crédit du portefeuille est stable sur le mois à 1.66. Nous avons renforcé l'exposition à la durée de sorte à faire bénéficier le portefeuille de la normalisation de la courbe des taux. La sensibilité taux globale s'inscrit en hausse, à

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

0.53 contre 0.38 le mois précédent.

## Août 2024

Un mois d'août rythmé par les incertitudes économiques mondiales et les attentes des politiques monétaires. En Zone Euro, l'inflation est en baisse sur le mois d'août avec +2.2% sur un an (vs 2.6% le mois précédent). Cependant, cette dernière reste hétérogène avec la France à 1.9%, l'Allemagne à 2%, les Pays-Bas à 3.3% et la Belgique à 4.5%. En termes d'activité, le PMI Manufacturier continue de baisser à 45.6 (vs 45.8 le mois précédent). Les deux grandes économies de la zone euro, l'Allemagne et la France, intensifient cette tendance négative. En effet, le PMI Manufacturier allemand chute à 42.1 et à 44 pour la France, alors que les prévisions tablaient plutôt pour une hausse (43.4 et 44.4 respectivement). A contrario, l'indice PMI pour le secteur des services augmente à 53.3 (vs 51.9 le mois précédent) porté en partie par la France (à 55), niveau très supérieur au mois précédent (50.1) dû à un effet JO Paris 2024. Ces données macro-économiques devraient conforter la BCE dans l'idée de baisser de nouveau ses taux lors de sa réunion du 12 septembre. Outre-Atlantique, l'inflation baisse légèrement passant de 3% à 2.9% et l'inflation sous-jacente, excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, est également encourageante à 3.2% (vs 3.3% le mois précédent). En termes d'activité, le PMI Manufacturier ressort à 48, en baisse par rapport au mois précédent (49.6) mais le secteur des services est plus encourageant avec un indice à 55.2 contre 55 le mois précédent. Cependant, l'emploi montre des signes de faiblesse. Le taux de chômage a augmenté (4.3%) alors que le nombre de créations d'emplois a baissé, passant de 179 000 à 114 000 contre 185 000 prévus. Le ralentissement de l'inflation et l'augmentation plus importante que prévu du chômage devrait inviter la FED à prendre la voie d'une baisse de taux, d'autant qu'au symposium de Jackson Hole, Jerome Powell avait annoncé « le temps est venu pour un ajustement de la politique monétaire ». Dans ce contexte, les emprunts d'Etats se sont détendus, surtout la partie courte. Le 2 ans allemand est passé de 2.53 à 2.39%, le 5 ans de 2.23 à 2.19% et le 10 ans est resté stable à 2.30%. Côté crédit, les indices se sont très légèrement écartés. L'indice Ices BofA Euro Corp 1-5 ans est passé de 100 à 102bp et le 1-3 ans de 88 à 90bp contre emprunt d'Etat allemand. Sur la période, notre politique de gestion nous a amené à : - réallouer notre sensibilité taux. Celle-ci est passée de 0.53 à 0.48 via la mise en place de couvertures de nos expositions sur la partie longue de nos investissements (> 3 ans) tout en découvrant la partie courte. En effet, il est maintenant clair que la BCE va baisser ses taux à la réunion de septembre. De plus, avec une courbe de taux inversée, une partie longue (> 3ans) que l'on trouve chère et une possible normalisation de celle-ci via une hausse des taux longs, nous préférons couvrir cette zone du portefeuille- augmenter la vie moyenne et la durée du crédit du portefeuille à 1.71 et 2.06 année contre 1.66 et 1.96 année le mois précédent via le marché primaire pour capter la prime d'émission (autour de 7-10bp)- participer à quelques émissions primaires à partir du 26 août, DGELN 3.125% 02/31, EOANGR 3.125% 03/30, EFFP 2.875% 03/29, VLVY 3.125% 08/27, MUFV VAR 09/32, CAT 3.023% 09/27, BMW 3% 08/27, SUFP 3% 09/30, OMVAV 3.25% 09/31, BPEIM 2.875% 07/29, CCDJ 3.467% 09/29, PCAR 3% 08/27 offrant contre swap de même maturité, des primes de 65, 75, 47, 110, 45, 48, 60, 55, 88, 50, 100 et 47 bp- conserver notre volant de liquidité supérieur à 15% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance du fonds sur le mois, s'explique essentiellement par le portage du portefeuille.

## Septembre 2024

Les marchés en attente des décisions des banques centrales. La BCE a pour la deuxième fois baissé ses taux, 25bps, lors de sa réunion de septembre, tenant compte de l'amélioration concernant l'inflation et d'un ralentissement de plus en plus visible du côté de la croissance. Les chiffres d'inflation ont en effet continué à baisser (1.8% sur un an vs. 2.2% le mois précédent) même s'il existe toujours une forte hétérogénéité entre les pays (1.2% sur un an vs. 1.8% en août pour la France, +1.5% vs. 2.3% pour l'Espagne et une stabilité à 1.9% pour l'Allemagne). Concernant l'activité économique, les données étaient orientées à la baisse, avec un indice PMI pour le secteur des services publié à 50.5 contre 52.1 attendu et sur l'activité manufacturière, 44.8 vs. 45.8 le mois précédent. Une fois encore, on constate de fortes disparités entre les pays, un ralentissement en Allemagne (40.6 vs 42.4) et une stabilisation pour la France, 44.6 contre 44 le mois précédent. Pour la Réserve Fédérale américaine (Fed), ce fut une baisse de 50bps. Jerome Powell, son Président, a souligné que l'attention des gouverneurs se déplaçait vers les données sur l'emploi qui présentent des chiffres préoccupants. Cette baisse de 50 bp que la banque centrale est à la manœuvre lui permet de « rattraper » le retard que certains lui reprochaient. L'inflation est ressortie en baisse, 2.2% contre 2.5% au mois de juillet mais l'inflation sous-jacente (excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie), a rebondi à 2.7% contre 2.6% au mois de juillet. Concernant l'activité économique, elle s'est contractée, avec par exemple un indice PMI manufacturier à 47, contre 47,9 le mois précédent. Du côté de l'emploi, les chiffres du chômage continuent d'inquiéter avec la publication des nouvelles offres d'emploi sortie en net recul, 7.673M contre 7.910M le mois précédent et des Jobless Claims en hausses depuis le début de l'année. Dans ce contexte, les taux se sont

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

détendus, avec un taux 2 ans allemands passant de 2.39 à 2.07% et un 10 ans de 2.30 à 2.12%. Les intervenants de marché anticipent de futures baisses de taux aidés en cela par une situation économique européenne qui, en tendance, continue de se dégrader. Concernant les indices crédits, ils se sont légèrement écartés, alimentés aussi par les avertissements sur résultats (profit warning) de plusieurs constructeurs automobiles (VW, BMW, Mercedes, Stellantis.). Pour l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate, sa prime de crédit est passée de 91 à 94bp et pour l'indice 1-5ans celle-ci s'est écartée de 3bp, de 102 à 105bp. Sur la période, notre politique de gestion nous a amené à : - continuer de réallouer notre sensibilité taux vers la partie courte de nos investissements (<3 ans). Celle-ci est passée de 0.48 à 0.38 via la mise en place de couvertures de nos expositions sur la partie longue de nos investissements (> 3 ans) tout en découvrant la partie courte. Avec une courbe de taux inversée, une partie longue (> 3ans) que l'on trouve chère et une possible normalisation de celle-ci via une hausse des taux longs, nous préférons couvrir cette zone du portefeuille- réduire la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.78 et 1.51 année contre 2.06 et 1.71 année le mois précédent. Dans le contexte d'un ralentissement économique, même si nous n'anticipons pas de récession, et avec certains secteurs (automobile par ex) montrant des signes de faiblesse, nous avons préféré vendre certaines de nos expositions sur la partie longue (5-10ans) pour les réinvestir sur la partie courte (1-3 ans) - participer aux émissions primaires : Haleon2.875 09/2028 , Santan3.25 2029c2028, HCOB 3.5 3/2028, Bawag3.125 10/29c2028, LSE2.75 9/2027, MQGAU3.202 9/29 offrant contre swap de même maturité des primes de 70, 100, 120, 95, 58, 87 bp et TD FRN 09/2027 à Euribor 3M +58bp- augmenter notre volant de liquidité supérieur à 18% essentiellement via des contrats de reverse repo, ceux rémunérant +10-15bp sur une maturité d'un mois avec une liquidité quotidienne. La performance du fonds sur le mois, +35bp (+41bp pour son indice), s'explique essentiellement par son exposition au taux d'intérêt et à son exposition crédit qui ont pâti du léger écartement sur le mois (pour le crédit) et à sa moindre exposition au rally des taux.

## Octobre 2024

De l'inflation à la croissance ? Les chiffres d'inflation en zone euro ont franchi la barre symbolique des 2%, 1,8% sur un an contre 2,2% le mois précédent. Cette baisse est principalement liée à la chute des prix de l'énergie en septembre et à une contribution de l'Allemagne (1,6% sur un an contre 1,9% le mois précédent) et de la France (1,1% contre 1,8%). Néanmoins, ce chiffre doit être relativisé car l'inflation sous-jacente, reste au-dessus de la cible à 2.7% sur un an. En termes d'activité, le PMI Manufacturier rebondit légèrement à 45,9 en octobre contre 45 le mois précédent, mais reste toujours en territoire de contraction. A l'inverse, l'indice PMI pour le secteur des services baisse légèrement à 51,2 contre 51,4. Ces dernières données économiques ont conforté la BCE dans sa politique de réduction de ses taux directeurs de 25bp. L'inflation étant passée sous la barre des 2%, la priorité de la banque centrale est en train d'évoluer et s'oriente davantage sur des problématiques de croissance économique. Outre-Atlantique, l'inflation baisse légèrement passant de 2,5% à 2,4%. En revanche, l'inflation sous-jacente est en légère augmentation à 3.3% vs 3.2% le mois précédent. Sur le plan de l'activité économique, le PMI Manufacturier atteint 47,8, en augmentation par rapport au mois précédent (47,3). De même pour le secteur des services avec un indice à 55,3 contre 55,2. Concernant la croissance américaine, cette dernière reste solide avec une progression du PIB de +2.8%, même si inférieure aux anticipations. La prochaine réunion de la réserve fédérale aura lieu le 6 et 7 novembre, soit après le résultat de l'élection présidentielle. Cependant, la banque centrale américaine reste confiante sur le retour de l'inflation à 2% et devrait envisager une nouvelle baisse de taux en novembre, se concentrant elle aussi sur la croissance économique. Dans ce contexte, les emprunts d'Etat allemand de maturité 2 et 5 ans se sont tendus de 21 et 32bp, passant de 2.07 à 2.28% et de 1.95 à 2.27% respectivement. Concernant le marché du crédit, les primes contre emprunt d'Etat se sont resserrées de 18bp, tant pour l'indice lce BofA 1-3 ans que 1-5 ans Euro Corporate. Sur la période, notre politique de gestion nous a amené à : - poursuivre notre stratégie de réallocation de notre sensibilité taux vers la partie courte de nos investissements (<3 ans). Celle-ci est passée de 0.38 à 0.43 via la mise en place de couvertures de nos expositions sur la partie longue de nos investissements (> 3 ans) tout en découvrant la partie courte. Avec une courbe de taux inversée et une partie longue (> 3ans) qui réagit plus fortement que la partie courte, qui se repentifie, nous préférons couvrir cette zone du portefeuille- maintenir la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.80 et 1.50 année. Dans le contexte d'un ralentissement économique, même si nous n'anticipons pas de récession, et avec certains secteurs (automobile par ex) montrant des signes de faiblesse, nous avons préféré vendre certaines de nos expositions sur la partie longue (5-10ans) pour les réinvestir sur la partie courte (1-3 ans) - participer aux émissions primaires : L'Oréal2.5% 11/2027, Sweda2.875% 4/2029, NWG2.75% 11/2029, Argenta2.5% 10/2027, Leasys3.375 01/2029, Eurogrid3.075 10/2027, LVMH3.75 11/2027, DSV2.875 11/2026 offrant contre swap de même maturité des primes de 35, 73, 55, 29, 122, 68, 43, 55bp respectivement et RY FRN 11/2029 à Euribor 3M +40bp- renforcer notre poche de commercial papers, ces derniers sur du 1-2 mois offrant des

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

rémunérations allant d'Estr+15 à 25bp.- conserver notre volant de liquidité (autour de 16%, essentiellement via des contrats de reverse repo, ceux-ci rémunérant ?str +10-15bp sur une maturité d'un mois avec une liquidité quotidienne). La performance du fonds sur le mois, +22bp (+24 pour son indice), s'explique essentiellement par le portage du portefeuille et son exposition au marché crédit. L'impact concernant la partie taux est contrebalancé par les couvertures en place dans le portefeuille.

## Novembre 2024

En novembre, les investisseurs se sont focalisés sur l'un des événements les plus attendus et scrutés de l'année, les élections américaines et l'impact de celle-ci sur les économies de par le monde. En Europe, le chiffre d'inflation a été publié en légère hausse ce mois-ci, 2,3% contre 2% le mois dernier et une inflation sous-jacente stable à 2,9% mais encore loin de l'objectif de la BCE. Sur le front de l'activité, de nouveaux signaux négatifs se sont manifestés avec l'indice PMI manufacturier tombant à 45,2, ce qui indique une contraction plus importante (entraînée par les pays du « Nord » tels que la France ou l'Allemagne). De plus, l'activité économique étant très sensible au commerce international (les exportations représentant près de 20% du PIB), les politiques protectionnistes du nouveau président américain pourraient pénaliser l'Europe. Par conséquent, en plus des inquiétudes sur la croissance et d'une inflation n'évoluant que très peu, le paysage politique s'annonce sombre, notamment avec l'éclatement de la coalition politique en Allemagne et les rumeurs de motion de censure du gouvernement français, le Premier ministre Michel Barnier ayant eu recours à l'article 49.3 de la Constitution pour faire passer son projet de loi. Aux Etats-Unis, la situation est différente de celle de l'Europe. Avec une croissance solide de 2,8% en rythme annuel au 3ème trimestre, un marché du travail stable et une inflation qui remonte légèrement à 2,6% en octobre (après un point bas à 2,4% en septembre qui était le taux le plus bas depuis février 2021), le marché a revu à la baisse le nombre d'assouplissement des taux de la part de la Fed avec comme corollaire, une révision du taux terminal à la hausse à 3,75% (3% fin septembre). Sur la période, notre politique de gestion nous a amené à : - poursuivre notre stratégie de réallocation de notre sensibilité taux vers la partie courte de nos investissements (<3 ans). Celle-ci est passée de 0.43 à 0.47 via la mise en place de couvertures de nos expositions sur la partie longue de nos investissements (> 3 ans) tout en découvrant la partie courte. Nous avons de plus favorisé la zone 1-2 ans dans nos investissements, ceux-ci n'étant pas couverts et offrant un couple rendement/risque attractif- maintenir la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.78 et 1.49 année. Dans le contexte d'un ralentissement économique et d'incertitude politique en zone Euro et la fin d'année approchant, nous avons préféré ne pas augmenter nos expositions dans leur ensemble - participer aux émissions primaires : STLA3.375 11/2028, GSK2.875 11/2031, SocGen3 2/2027, VIVFP2.125 12/2028, Fingrid2.75 12/2029, offrant contre swap de même maturité des primes de 120, 72, 78, 98, 65bp respectivement et Unicredit FRN 11/2028 à Euribor 3M +70bp- renforcer notre poche de Commercial Papers, 4.59% vs. 2.89% le mois précédent - conserver notre volant de liquidité (autour de 16%, essentiellement via des contrats de reverse repo, ceux-ci rémunérant ?str +10-15bp sur une maturité d'un mois avec une liquidité quotidienne). La performance du fonds sur le mois, +34bp (+35 pour son indice), s'explique essentiellement par le portage du portefeuille. Les taux 2 et 5 ans allemands se sont respectivement resserrés de -33bp et -34bp, finissant le mois à 1.95 et 1.93%. Les indices ICE BofA Euro Corporate 1-3 ans et 1-5 ans se sont écartés respectivement de +4 et +3 bps sur la période.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS et de son benchmark s'établissent à :

- Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS (C) en devise EUR : 4,56% / 4,22% avec une Tracking Error de 0,29%
- Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS (D) en devise EUR : 4,56% / 4,22% avec une Tracking Error de 0,29%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI O	19 992 203,73	8 179 153,64

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## **Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue**

Néant.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Informations spécifiques

### OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

### Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI-O.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,79% TTC, dont 0,65% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,14% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

*L'Engagement.*

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Politique de Rémunérations

### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 20 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

– Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,

– Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2024

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## **Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

## **Exclusions sectorielles :**

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction, Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

- Armement nucléaire

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

- Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 novembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS ,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 novembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 20 juin 2025

Paris La Défense, le 20 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Comptes annuels

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

Bilan Actif au 29/11/2024 en EUR	29/11/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	
Négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	
Négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négo-ciés sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
Non négo-ciés sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>107 412 560,06</b>
OPCVM	107 412 560,06
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>107 412 560,06</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>558,93</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>558,93</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>107 413 118,99</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

Bilan Passif au 29/11/2024 en EUR	29/11/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	102 446 841,39
Report à nouveau sur revenu net	192,41
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	209 826,06
Résultat net de l'exercice	4 684 005,88
<b>Capitaux propres I</b>	<b>107 340 865,74</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>107 340 865,74</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	59 630,73
Concours bancaires	12 622,52
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>72 253,25</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>107 413 118,99</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

Compte de résultat au 29/11/2024 en EUR	29/11/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	1 597,67
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>1 597,67</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-718,79
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-718,79</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>878,88</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-613 928,55
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-613 928,55</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>-613 049,67</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-68 718,52</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>-681 768,19</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	239 573,76
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>239 573,76</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>25 915,61</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>265 489,37</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

Compte de résultat au 29/11/2024 en EUR	29/11/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	4 560 925,86
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	17,72
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>4 560 943,58</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>539 341,12</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>5 100 284,70</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>4 684 005,88</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de l'OPC est identique à celui de l'OPC maître AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, à savoir :

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de son indice composite de référence (80 % taux €str capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

La performance sera celle de l'OPC maître diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/11/2020	30/11/2021	30/11/2022	30/11/2023	29/11/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>120 117 329,88</b>	<b>110 634 834,23</b>	<b>95 120 322,74</b>	<b>90 734 532,01</b>	<b>107 340 865,74</b>
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C en EUR</b>					
Actif net	102 954 325,58	95 129 736,64	81 633 532,14	77 952 904,24	94 956 521,01
Nombre de titres	162 508,198	148 583,643	128 841,041	118 566,158	138 131,373
Valeur liquidative unitaire	633,53	640,24	633,59	657,46	687,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,38	11,98	-0,96	0,37	1,69
Capitalisation unitaire sur revenu	4,19	1,63	-0,72	12,32	-4,36
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D en EUR</b>					
Actif net	17 163 004,30	15 505 097,59	13 486 790,60	12 781 627,77	12 384 344,73
Nombre de titres	42 223,772	37 992,790	33 479,780	30 577,570	28 867,287
Valeur liquidative unitaire	406,47	408,10	402,83	418,00	429,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes					8,33
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées		7,64	7,02	7,26	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,24				
Distribution unitaire sur revenu	2,68	1,04		7,83	
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur revenu			-0,45		-2,73

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

## 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Les liquidités détenues en portefeuille et libellés en devises sont converties dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

- Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010234211 - Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D : Taux de frais maximum de 0.80 % TTC

FR0010221143 - Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C : Taux de frais maximum de 0.80 % TTC

**- Rappel des frais de gestion et de fonctionnement de l'OPC maître :**

FR0010234211 - Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D : Taux de frais maximum de 0.10 % TTC

FR0010221143 - Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C : Taux de frais maximum de 0.50 % TTC

Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.

En tant que nourricier du fonds AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, l'OPC supporte le mécanisme anti-dilution connu sous le nom de « swing pricing » mis en œuvre au niveau de son OPC maître.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C	Capitalisation	Capitalisation
Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	29/11/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>90 734 532,01</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	22 311 567,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-9 653 075,67
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-613 049,67
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	239 573,76
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	4 560 943,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-239 626,15
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>107 340 865,74</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	32 281,352	21 946 684,63
Parts rachetées durant l'exercice	-12 716,137	-8 575 160,49
Solde net des souscriptions/rachats	19 565,215	13 371 524,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	138 131,373	
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	842,114	364 883,25
Parts rachetées durant l'exercice	-2 552,397	-1 077 915,18
Solde net des souscriptions/rachats	-1 710,283	-713 031,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 867,287	

### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C FR0010221143	Capitalisation	Capitalisation	EUR	94 956 521,01	138 131,373	687,43
LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D FR0010234211	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	12 384 344,73	28 867,287	429,00

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>						

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	0,56				0,56
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-12,62				-12,62
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>					<b>-12,06</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	0,56						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-12,62						
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>-12,06</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	0,56				
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>0,56</b>				

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0014002KK8	AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI O	Amundi Asset Management	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	107 412 560,06
<b>Total</b>						<b>107 412 560,06</b>

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	29/11/2024
<b>Créances</b>		
<b>Total des créances</b>		
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	59 548,43
	Autres dettes	82,30
<b>Total des dettes</b>		<b>59 630,73</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-59 630,73</b>

### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	29/11/2024
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	533 299,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	80 629,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	29/11/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

## D4. Autres informations

### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/11/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/11/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			107 412 560,06
	FR0014002KK8	AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI O	107 412 560,06
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>107 412 560,06</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/11/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-681 768,19</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>-681 768,19</b>
Report à nouveau	192,41
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-681 575,78</b>

### Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/11/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-602 731,13</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-602 731,13</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-602 731,13</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-602 731,13
<b>Total</b>	<b>-602 731,13</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	29/11/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-79 037,06</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-79 037,06</b>
Report à nouveau	192,41
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-78 844,65</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-78 844,65
<b>Total</b>	<b>-78 844,65</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/11/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>265 489,37</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>265 489,37</b> 209 826,06
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>475 315,43</b>

## Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/11/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>234 772,47</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>234 772,47</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>234 772,47</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	   234 772,47
<b>Total</b>	<b>234 772,47</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	29/11/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>30 716,90</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>30 716,90</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	209 826,06
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>240 542,96</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	240 464,50
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	78,46
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>240 542,96</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	28 867,287
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	8,33

## D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

### Décomposition du coupon : Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	240 464,50	EUR	8,33	EUR
<b>Total</b>	<b>240 464,50</b>	<b>EUR</b>	<b>8,33</b>	<b>EUR</b>

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>107 412 560,06</b>	<b>100,07</b>
<b>OPCVM</b>			<b>107 412 560,06</b>	<b>100,07</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>107 412 560,06</b>	<b>100,07</b>
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI O	EUR	101 480,574	107 412 560,06	100,07
<b>Total</b>			<b>107 412 560,06</b>	<b>100,07</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	107 412 560,06
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	558,93
Autres passifs (-)	-72 253,25
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>107 340 865,74</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C	EUR	138 131,373	687,43
Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D	EUR	28 867,287	429,00

# **LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS**

**COMPTES ANNUELS**  
**30/11/2023**

**BILAN ACTIF AU 30/11/2023 EN EUR**

	<b>30/11/2023</b>	<b>30/11/2022</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>90 799 010,35</b>	<b>95 214 626,29</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>90 799 010,35</b>	<b>95 214 626,29</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>518,68</b>	<b>4 920,40</b>
Liquidités	518,68	4 920,40
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>90 799 529,03</b>	<b>95 219 546,69</b>

## BILAN PASSIF AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	88 766 486,85	95 117 461,26
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	214 925,99	255 846,16
Report à nouveau (a)	0,00	74,73
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	52 042,23	-144 857,01
Résultat de l'exercice (a,b)	1 701 076,94	-108 202,40
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>90 734 532,01</b>	<b>95 120 322,74</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>48 164,04</b>	<b>99 222,50</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	48 164,04	99 222,50
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>16 832,98</b>	<b>1,45</b>
Concours bancaires courants	16 832,98	1,45
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>90 799 529,03</b>	<b>95 219 546,69</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 572,27	4,55
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	832 531,73	390 895,03
Produits sur titres de créances	1 432 872,76	94 732,21
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 269 976,76</b>	<b>485 631,79</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 028,44	1 024,97
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 028,44</b>	<b>1 024,97</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 267 948,32</b>	<b>484 606,82</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	580 338,70	616 707,11
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 687 609,62</b>	<b>-132 100,29</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	13 467,32	23 897,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 701 076,94</b>	<b>-108 202,40</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### *OPC détenus :*

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### *Instruments financiers à terme :*

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010234211 - Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D : Taux de frais maximum de 0.80 % TTC

FR0010221143 - Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C : Taux de frais maximum de 0.80 % TTC

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C	Capitalisation	Capitalisation
Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/11/2023 EN EUR

	30/11/2023	30/11/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>95 120 322,74</b>	<b>110 634 834,23</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 188 674,12	980 038,05
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-11 979 924,31	-15 335 249,20
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	71 628,34	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-19 979,10	-152 032,43
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	-29,89	44,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 666 230,49	-837 011,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	529 803,35	-1 136 427,14
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 136 427,14	299 415,31
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-38 200,21
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 687 609,62	-132 100,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>90 734 532,01</b>	<b>95 120 322,74</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	518,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/11/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	48 164,04
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>48 164,04</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-48 164,04</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 421,741	4 143 742,82
Parts rachetées durant l'exercice	-16 696,624	-10 746 029,00
Solde net des souscriptions/rachats	-10 274,883	-6 602 286,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	118 566,158	
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	109,498	44 931,30
Parts rachetées durant l'exercice	-3 011,708	-1 233 895,31
Solde net des souscriptions/rachats	-2 902,210	-1 188 964,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	30 577,570	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/11/2023
<b>Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	497 615,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	82 722,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/11/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/11/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/11/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			90 799 010,35
	FR0014002KK8	AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O	90 799 010,35
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>90 799 010,35</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	74,73
Résultat	1 701 076,94	-108 202,40
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 701 076,94</b>	<b>-108 127,67</b>

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 461 450,79	-92 807,24
<b>Total</b>	<b>1 461 450,79</b>	<b>-92 807,24</b>

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	239 422,37	0,00
Report à nouveau de l'exercice	203,78	0,00
Capitalisation	0,00	-15 320,43
<b>Total</b>	<b>239 626,15</b>	<b>-15 320,43</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	30 577,570	33 479,780
Distribution unitaire	7,83	0,00
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	214 925,99	255 846,16
Plus et moins-values nettes de l'exercice	52 042,23	-144 857,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>266 968,22</b>	<b>110 989,15</b>

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	44 710,85	-124 313,29
<b>Total</b>	<b>44 710,85</b>	<b>-124 313,29</b>

	30/11/2023	30/11/2022
<b>Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	222 257,37	235 302,44
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>222 257,37</b>	<b>235 302,44</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/11/2019	30/11/2020	30/11/2021	30/11/2022	30/11/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>132 295 876,83</b>	<b>120 117 329,88</b>	<b>110 634 834,23</b>	<b>95 120 322,74</b>	<b>90 734 532,01</b>
<b>Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C en EUR</b>					
Actif net	113 530 214,36	102 954 325,58	95 129 736,64	81 633 532,14	77 952 904,24
Nombre de titres	176 976,814	162 508,198	148 583,643	128 841,041	118 566,158
Valeur liquidative unitaire	641,49	633,53	640,24	633,59	657,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,44	-0,38	11,98	-0,96	0,37
Capitalisation unitaire sur résultat	4,06	4,19	1,63	-0,72	12,32
<b>Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D en EUR</b>					
Actif net	18 765 662,47	17 163 004,30	15 505 097,59	13 486 790,60	12 781 627,77
Nombre de titres	45 297,666	42 223,772	37 992,790	33 479,780	30 577,570
Valeur liquidative unitaire	414,27	406,47	408,10	402,83	418,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	7,64	7,02	7,26
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,59	-0,24	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	2,61	2,68	1,04	0,00	7,83
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,45	0,00

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O	EUR	90 274,668	90 799 010,35	100,07
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>90 799 010,35</b>	<b>100,07</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>90 799 010,35</b>	<b>100,07</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>90 799 010,35</b>	<b>100,07</b>
<b>Dettes</b>			<b>-48 164,04</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-16 314,30</b>	<b>-0,02</b>
<b>Actif net</b>			<b>90 734 532,01</b>	<b>100,00</b>

Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D	EUR	30 577,570	418,00
Parts LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS C	EUR	118 566,158	657,46

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	239 422,37	EUR	7,83	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	239 422,37	EUR	7,83	EUR

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

**Annexe(s)**

## Produit

# LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010221143 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS, vous investissez dans des produits de taux internationaux, au travers d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - O et, accessoirement en liquidités.

La performance de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS peut être inférieure à celle d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - O en raison notamment de ses propres frais.

L'objectif de gestion de votre fonds est identique à celui d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, à savoir :

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

La stratégie d'investissement de votre fonds est identique à celle d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, à savoir :

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires:** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 Ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 2 Ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	2 Ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 600	€9 540
	Rendement annuel moyen	-4,0%	-2,3%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 680	€9 540
	Rendement annuel moyen	-3,2%	-2,3%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 830	€9 710
	Rendement annuel moyen	-1,7%	-1,5%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 390	€10 440
	Rendement annuel moyen	3,9%	2,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2020 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 28/06/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2022 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	2 Ans*
<b>Coûts totaux</b>	€136	€219
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	1,4%	1,1%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,36% avant déduction des coûts et de -1,46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi / 50 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 50 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,87% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	86,27 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 2 Ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS pour plus de détails concernant les rachats.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Product

# LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS (D)

Management Company: Amundi Asset Management (hereafter: "we" or "the Management Company"), a member of the Amundi group of companies.

FR0010234211 - Currency: EUR

Website of the management company: [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Call +33 143233030 for more information.

The Financial Markets Authority ("AMF") is responsible for the supervision of Amundi Asset Management with regard to this key information document.

Amundi Asset Management is licensed in France under GP-04000036 and regulated by AMF.

Date of production of the key information document: 20/12/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** International bonds and other debt securities

**Objectives:** En souscrivant à LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS, vous investissez dans des produits de taux internationaux., au travers d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SELECT - O.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SELECT - O et, accessoirement en liquidités.

La performance de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS peut être inférieure à celle d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SELECT - O en raison notamment de ses propres frais.

L'objectif de gestion de votre fonds est identique à celui d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SELECT, à savoir :

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

La stratégie d'investissement de votre fonds est identique à celle d'AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SELECT, à savoir :

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection de titres, la gestion ne s'appuie, ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) Daily comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

**Informations complémentaires** : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

**Depositary**: CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### RISK INDICATOR



Lower Risk

Higher Risk



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 Years.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:25 PM.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fund au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 2 Years Investment EUR 10,000			
Scenarios		If you exit after	
		1 year	2 Years
<b>Minimum</b>	There is no minimum guaranteed return. You could lose some or all of your investment.		
<b>Stress Scenario</b>	<b>What you might get back after costs</b>	€9,620	€9,550
	Average return each year	-3.8%	-2.3%
<b>Unfavourable Scenario</b>	<b>What you might get back after costs</b>	€9,680	€9,550
	Average return each year	-3.2%	-2.3%
<b>Moderate Scenario</b>	<b>What you might get back after costs</b>	€9,830	€9,710
	Average return each year	-1.7%	-1.5%
<b>Favourable Scenario</b>	<b>What you might get back after costs</b>	€10,430	€10,830
	Average return each year	4.3%	4.1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2020 et le 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### What are the costs?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COSTS OVER TIME

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investment EUR 10,000		
Scenarios	If you exit after	
	1 year	2 Years*
<b>Total Costs</b>	€136	€219
<b>Annual Cost Impact**</b>	1.4%	1.1%

\* Recommended holding period.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0.36% avant déduction des coûts et de -1.46% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0.50% du montant investi / 50 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION OF COSTS

One-off costs upon entry or exit		If you exit after 1 year
<b>Entry costs</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 0.50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 50 EUR
<b>Exit costs</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0.00 EUR
Ongoing costs taken each year		
<b>Management fees and other administrative or operating costs</b>	0.87% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	86.27 EUR
<b>Transaction costs</b>	We do not charge a transaction fee for this product	0.00 EUR
Incidental costs taken under specific conditions		
<b>KID_WhatRisk_CompositionCost_RowHeaderPerformanceFees_frenchFunds</b>	There are no performance fees for this product.	0.00 EUR

## How long should I hold it and can I take money out early?

**Période de détention recommandée :** 2 Years. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fund. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 2 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 PM le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS pour plus de détails concernant les rachats.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

## How can I complain?

If you have any complaints, you may:

- Mail Amundi Asset Management at 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France
- E-mail to [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

In the case of a complaint you must clearly indicate your contact details (name, address, phone number or email address) and provide a brief explanation of your complaint. More information is available on our website [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

If you have a complaint about the person that advised you about this product, or who sold it to you, they will tell you where to complain.

## Other Relevant Information

You may find the prospectus, statutes, key investor documents, notices to investors, financial reports, and further information documents relating to the Fund including various published policies of the Fund on our website [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). You may also request a copy of such documents at the registered office of the Management Company.

KID\_RelevantInformation\_additional

**Past performance:** You can download the past performance of the Fund over the last 5 years at [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Performance scenarios:** You can find previous performance scenarios updated on a monthly basis at [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

Identifiant d'entité juridique :  
969500YP238JYWXPX79

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **57,45 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,727 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,055 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.666 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.092 (D)

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI	Finance	Fonds	France	100,04 %

du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/12/2023 au 30/11/2024**

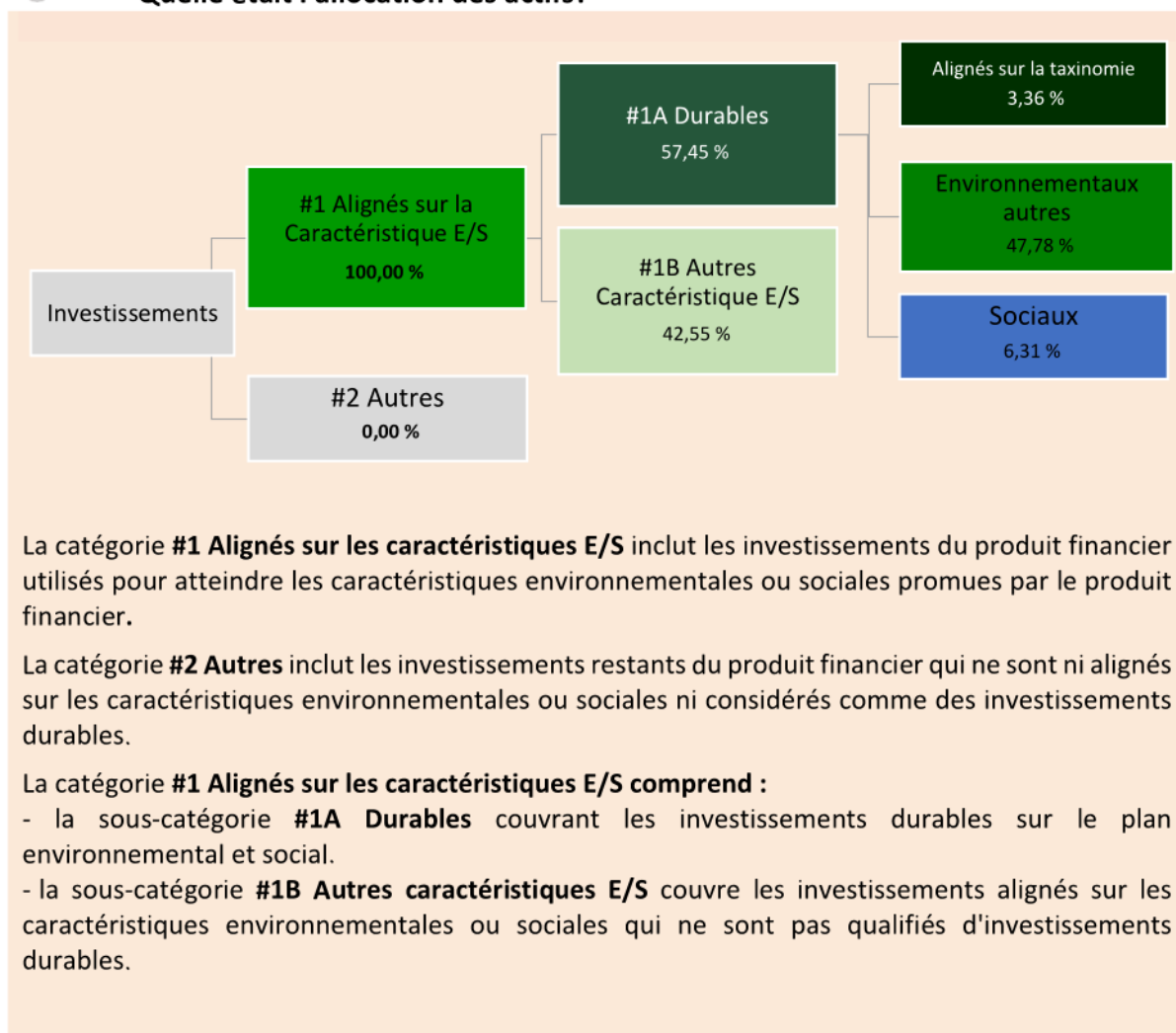
ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O				
---	--	--	--	--



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

Finance	Fonds	100,04 %
Liquidités	Liquidités	-0,04 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 3,36 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

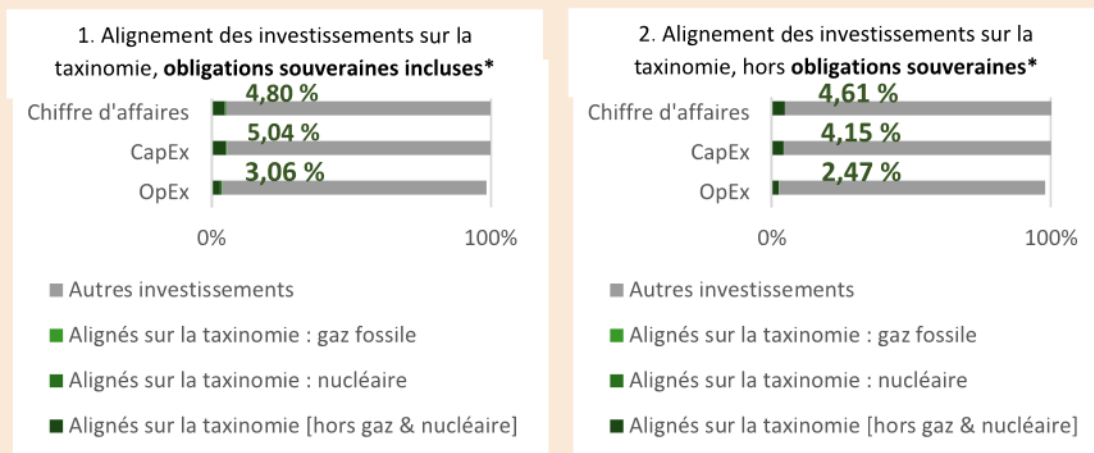
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/11/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,81 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,95 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 4.74 %.



**Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **47,78 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **6,31 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de

mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# OPCVM LCL OBLIGATIONS 12-24 MOIS

## Rapport annuel de l'OPC Maître

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes  
**DELOITTE & ASSOCIÉS**

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>20</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>21</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>22</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>29</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>34</b>
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	39
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>40</b>
Règles et méthodes comptables	41
Evolution de l'Actif net	47
Compléments d'information	48
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	69
Inventaire	75
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	85
<b>Annexe(s)</b>	<b>86</b>
Caractéristiques de l'OPC	87
Information SFDR	129
Loi Energie Climat (LEC)	141

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Compte rendu d'activité

Juin 2023

Les marchés financiers sont restés focalisés sur les interventions et déclarations des banquiers centraux alors que la situation économique reste contrastée de part et d'autre de l'atlantique. Aux États-Unis, l'indice ISM manufacturier et des services se contractent de nouveau en mai et la croissance du premier trimestre est révisée à la hausse (+2% vs. 1.4% attendue). Dans ce contexte et pour la première fois depuis mars 2022, la Fed a maintenu ses taux inchangés (après dix hausses) à 5.25%. Cette décision s'explique en partie par la baisse de l'inflation (mais l'inflation sous-jacente reste encore très élevée sur 1 an glissant à 5.3%) et par les effets des hausses précédentes qui se diffusent encore dans l'économie. Cependant, Jerome Powell a prévenu que le resserrement monétaire n'était pas terminé et qu'il prévoyait encore deux hausses d'ici fin 2023. En Europe, la BCE a augmenté ses taux directeurs de 25bp pour la huitième fois consécutive lors de sa réunion du 15 juin. Christine Lagarde a précisé qu'il n'y avait aucun signe clair indiquant que l'inflation sous-jacente avait atteint un sommet. Les projections de l'inflation pour 2023, 2024 et 2025 ont été révisées à la hausse en raison d'un marché du travail solide, de coûts salariaux unitaires plus élevés et d'une désinflation lente. Christine Lagarde a également prévenu que d'autres hausses seraient à prévoir au cours de l'année et que la prochaine serait "très probablement" pour juillet. Enfin, la BCE a confirmé la fin des réinvestissements dans son programme d'achat d'actifs (portefeuille APP) et n'a pas prévu de nouvelles mesures de financements exceptionnelles pour compenser le remboursement du TLTRO (477 milliards fin juin), ce qui pourrait impacter les banques de petite taille. Dans ce contexte, pour notre politique de gestion, nous avons : - réduit notre sensibilité taux à 0.10 contre 0.15 le mois précédent. Les banques centrales ont toujours l'intention de poursuivre leur politique de resserrement monétaire, l'inflation sous-jacente étant encore trop élevée par rapport à l'objectif de 2% - diminué la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.91 et 1.53 année (contre 2.02 et 1.57 année le mois précédent). - participé au marché primaire, qui a été très actif, comme : SBAB4.875 6/26, CAABank4.375 06/26, ABN3.875 12/26, Edenred3.625 12/26, SEB4.125 6/27, Linde3.375 6/29, Alliander3.25 6/28, Santan4.5 6/26, KBC2.875 6/25, offrant des primes d'émission de 115, 120, 65, 50, 80, 40, 33, 100, 125bp contre swap de même maturité - conservé notre volant de liquidité supérieure à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois) en vendant certains primaires auxquels nous avons participé comme Edenred, Linde. La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +34bp contre +15bp pour l'indice, s'explique par notre stratégie visant à prendre position sur les émissions primaires de façon active (en revendant certains titres après un resserrement de 5-10-15bp) et par le portage du portefeuille. La prime de crédit de l'indice Icel BofA 1-3 ans Euro Corporate index est passée de 147 à 136bp, nous permettant de bénéficier du resserrement. Concernant notre exposition taux, celle-ci nous a permis de n'être que peu impacté par l'écartement de taux. En effet, en prenant comme exemple le 2 ans allemand, celui-ci a terminé le mois sur un niveau de 3.20% contre 2.72% en début de mois, soit 48bp d'écartement.

Juillet 2023

La BCE a relevé ses taux de 25 points de base en juillet, portant le taux de la facilité de dépôt à 3.75% et le taux refi à 4.25%. Ces hausses étaient attendues, dans la mesure où l'inflation sous-jacente a continué à augmenter, atteignant 5.5% en juillet, en hausse de 0.2% par rapport au mois de juin. Mme Lagarde s'est en revanche refusée à livrer une nouvelle forward guidance pour les prochaines réunions de la BCE. Elle s'est contentée d'indiquer, tout comme M. Powell avant elle à l'issue du FOMC, que les décisions de politique monétaire dépendraient désormais des prochaines données macroéconomiques. Les banques centrales surveillent en effet attentivement l'impact du durcissement des politiques monétaires sur l'inflation et plus globalement sur l'activité économique. Ainsi aux États-Unis, l'indice ISM manufacturier publié début juillet s'est contracté pour la 7ème fois consécutive après 30 mois d'expansion. Mais le marché de l'emploi est resté solide, avec encore 209 000 emplois créés et un salaire horaire moyen en hausse de 0.4% par rapport au mois précédent et de 4.4% sur un an. La Zone Euro a pour sa part évité de justesse une récession au premier semestre de l'année 2023. Dans ce contexte, où le ralentissement économique attendu tarde à se matérialiser, les marchés redoutent une poursuite du resserrement monétaire. Le taux américain à 2 ans a atteint 4.98% le 6 juillet, tandis que le taux à 10 ans atteignait 4.06%, son plus haut niveau sur l'année 2023. En deuxième partie de mois, les taux se sont détendus à la suite de la publication de l'indice CPI inférieur aux prévisions (0.2% contre 0.3% attendu). Le 10 ans termine le mois à 3.96% (+ 13 pb par rapport au mois de juin) et le 2 ans à 4.88% (stable sur le mois).

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Dans le sillage des mouvements de courbe aux États-Unis, la courbe allemande a suivi les mêmes évolutions en début de période, le 2 ans atteignant 3.31% le 11 juillet. Fin juillet, il ressort finalement à 3.03% (-17 bp par rapport au 30 juin) tandis que le taux à 10 ans atteignait 2.49% (-10 bp par rapport au 30 juin). Le marché du crédit Investment Grade en Euro s'est légèrement resserré sur le mois. Le spread vs Allemagne de l'indice ICE Bofa 1-3 ans Corp ?, qui est un bon proxy de l'univers d'investissement du fonds, est ainsi passé de 135 à 125 bp sur le mois. Porté par le resserrement des spreads et bénéficiant d'un carry élevé, le portefeuille affiche en juillet une performance de +58 bp. La sensibilité crédit du portefeuille est stable sur le mois à 1.51 année. La sensibilité taux est stable également à 0.12, toujours proche de sa borne basse.

## Août 2023

Le mois d'août, en l'absence de réunion des banquiers centraux, a été marqué par la publication des indices PMI et de l'inflation. En zone Euro, les PMI du secteur manufacturier ressortent à 43.7 (l'un des niveaux les plus bas depuis la crise du Covid). Celui du secteur des services diminue à 48.3 contre 50.9 le mois dernier. Aux États-Unis, l'indice PMI Manufacturier s'élève à 47 contre 49 en juillet et celui des services à 51 en baisse par rapport au mois précédent à 52,3. Le mois a aussi été rythmé par la publication des chiffres d'inflation. En Zone Euro, l'inflation a baissé à 5,3% contre 5,5% le mois précédent, mais ces chiffres cachent une forte hétérogénéité (Espagne 2,1%, Belgique 1,7%, Hongrie 17,5% et la Pologne avec 10,3% par ex). Aux États-Unis, l'inflation a augmenté pour atteindre 3,2% contre 3% le mois précédent. Ces données montrent le ralentissement de ces deux économies et la difficulté des banquiers centraux à combattre l'inflation tout en préservant leur économie d'entrer en récession. Autre fait marquant qui clôture le mois d'août, le Jackson Hole Economic Symposium, colloque qui rassemble les dirigeants des banques centrales du monde entier. Les discours de J.Powell et de C.Lagarde étaient particulièrement attendus. Ils ont réitéré que la lutte contre l'inflation n'était pas terminée (objectif à 2%) et qu'ils étaient prêts à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux suffisamment restrictifs, si l'inflation ne diminuait pas davantage. Dans ce contexte, notre politique de gestion nous avons : - maintenu notre sensibilité taux autour de 0.10. Les banques centrales ont toujours l'intention de poursuivre leur politique de resserrement monétaire, l'inflation sous-jacente étant encore trop élevée par rapport à l'objectif de 2%- augmenté la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.93 et 1.54 année (contre 1.89 et 1.51 année le mois précédent).- participé au marché primaire, qui a été très actif, comme LVMH3.25% 9/29, Kering3.625 9/27, Kering3.75 9/25, Vlv3.875 8/26, Ispim4.375 8/27, Congr4 3/27, Cabksm4.25 9/30, Cat 3.742 9/26 offrant des primes d'émission de 25, 36, 25, 40, 105, 75, 90 et 25bp contre swap de même maturité- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois) en vendant certains primaires auxquels nous avons participé comme Kering 2 ans, Cat 3 ans. La performance d'Amundi Enhanced USTB SRI sur le mois, +32bp, s'explique par le portage du portefeuille. En effet, le mouvement sur les emprunts d'Etat a été de faible ampleur et n'a pas eu d'impact (-6 bp pour le taux 2 ans allemand, passant de 3.04 à 2.98%). Il en est de même concernant notre exposition crédit, même si la prime de l'indice Ice BofA 1-3 ans Euro Corporate index est passée de 125 à 129bp.

## Septembre 2023

« Higher for longer » est le nouveau mantra des banques centrales. En zone euro, la BCE affiche sa fermeté avec le maintien prolongé des taux à un niveau élevé malgré les risques sur l'investissement, la croissance et les coûts de remboursement de la dette pour les emprunteurs. Elle a privilégié une politique conservatrice (« hawkish ») avec une hausse de +25bps (10e hausse) considérant qu'il fallait toujours lutter contre l'inflation, celle-ci étant supérieure à son objectif de 2% (estimation revue à la hausse à +3.2% pour 2024 contre +3.0% précédemment) et ce même si ses prévisions de croissance du PIB avaient été revues à la baisse, +0.7% cette année et +1% en 2024 (contre respectivement +0,9% et +1.5%). Désormais, le taux de facilité de dépôt atteint 4% (plus haut depuis la création de l'euro en 1999), le taux de refinancement 4.50% et celui de prêt marginal 4.75%. Aux États-Unis, la Fed a décidé de maintenir ses taux à leur niveau actuel dans la fourchette de 5.25%-5.50%. Néanmoins, ce statu quo est accompagné d'un discours peu accommodant de la part de son président Jerome Powell, qui envisage un nouveau resserrement de sa politique en fin d'année. En plus de maintenir les taux à leur plus haut niveau depuis 22 ans, la Fed continue son Quantitative Tightening qui est maintenant proche de 1000 milliards de dollars depuis juin 2022. Enfin, la Fed a revu à la hausse ses prévisions de croissance économique pour 2023 (+2,1%) et 2024 (+1,5 %). Dans ce contexte, notre politique de gestion nous avons : - diminué notre sensibilité taux pour l'amener à 0.07. Les banques centrales ont toujours l'intention de poursuivre leur politique de resserrement monétaire, l'inflation sous-jacente étant encore trop élevée par rapport à l'objectif de 2%- légèrement augmenté la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 2.03 et 1.62 année (contre 1.93 et 1.54 année le mois précédent).

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

- participé au marché primaire, qui a été très actif, comme SocGen4.25% 9/2026, LSE4.125% 09/2026, HCOB4.875% 3/2027, VW4.5 3/26, Esbire4% 10/2028, Santan4.375 9/2027, Pernod3.75% 9/2027 offrant des primes d'émission de +70, +55, +145, +88, +70, +115 et 45bp contre swap de même maturité- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois) en vendant certains primaires auxquels nous avons participé ces derniers temps comme LVMH 09/2029, CAT 09/2026, IBM 02/2027. La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +33bp (+25 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille. En effet, le mouvement sur les emprunts d'Etat (+22 bp pour le taux 2 ans allemand, passant de 2.98 à 3.20%) n'a pas impacté le fonds grâce à sa couverture taux. Concernant notre exposition crédit, la prime de l'indice Ice BofA 1-3 ans Euro Corporate index étant passée de 128 à 125bp, cela a permis d'impacter positivement la performance du fonds même si l'ampleur du resserrement est mesurée.

## Octobre 2023

Le mois a été marqué par la guerre déclenchée par les attaques du Hamas le 7 octobre contre Israël. Ce conflit pourrait avoir des répercussions sur l'économie mondiale importantes surtout en cas d'extension régionale. Alors que la guerre en Ukraine exerçait déjà une tension sur les prix de l'énergie, la situation au Proche-Orient pourrait fragiliser davantage les perspectives de croissance et d'investissement. Du côté des données macroéconomiques, l'inflation globale aux Etats-Unis s'élève à 3.7% au mois de septembre, stable par rapport au mois dernier et l'économie américaine s'est montrée robuste avec les PMI Manufacturier en hausse, à 50 contre 49.8 le mois dernier. De même pour le secteur des services avec 50.9 contre 50.1. Ces bons chiffres se traduisent aussi par une croissance au Q3 à +1.2% (soit 4.9% annualisée). En Zone Euro, le taux d'inflation annuel d'octobre était en baisse avec 2.9% contre 4.3% en septembre. Les PMI Manufacturier sont en baisse avec un niveau à 43 contre 43.4 le mois précédent. Le secteur des services est également en baisse à 47.8 contre 48.7. Ces données se retrouvent dans la croissance au Q3 à -0.1%, soit +0.1% sur un an glissant. Tenant compte de ces données, la BCE a laissé ses taux directeurs inchangés (porté le taux de refinancement à 4.50%, le taux de prêt marginal à 4.75% et le taux de dépôt à 4,00 %), après dix hausses consécutives. La FED, qui avait déjà fait une pause dans son cycle de hausse en septembre, a de nouveau laissé ses taux inchangés sans toutefois exclure la possibilité de nouvelles hausses si nécessaire. Dans ce contexte, notre politique de gestion nous avons : - légèrement augmenté notre sensibilité taux pour l'amener à 0.12 contre 0.07. Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation et déclarent toujours ne pas exclure de nouvelles hausses- diminué la vie moyenne et la durée crédit du portefeuille à 1.89 et 1.50 contre 2.03 et 1.62 année le mois précédent.- participé au marché primaire qui, malgré la période de black out » (publication des résultats pour les entreprises), a été assez actif. Nous avons investi sur les émissions suivantes : Thales4% 10/25, CA AutoBank4.75 1/27, Thales4.125 10/28, Nationwide4.5 11/26, Intned4.125 10/26, Sterv4 6/26 et Rabobank FRN 11/26, offrant des primes contre swap de même maturité de +40, 120, 90, 100, 58, 65bp et de 59bp contre Euribor 3 mois- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +24bp (+36 pour son indice), s'explique par l'écartement des primes de crédit. En effet, en prenant comme proxy l'indice Ice BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit est passée de 126 à 134bp. Le resserrement des emprunts d'Etats et de l'Etat allemand en particulier, -19bp sur le 2 ans, n'a pas eu d'impact négatif sur le portefeuille.

## Novembre 2023

Sur le mois, les investisseurs se sont focalisés sur les données macroéconomiques de façon à prévoir quel sera le prochain mouvement de la politique monétaire des banquiers centraux. Aux Etats-Unis, l'inflation ressort à 3.2% pour octobre, en baisse par rapport au mois dernier (3.7%) et par rapport aux prévisions (3.3%). En Zone Euro, le taux d'inflation de novembre en rythme annuel est également en baisse à 2.4% contre 2.9% en octobre et 4.3% en septembre. De plus, les chiffres de croissance témoignent de la résilience de l'économie américaine. La croissance s'élève ainsi à +5.2% (rythme annualisé), en hausse par rapport aux prévisions à 5%. En revanche, les prévisions de la Commission Européenne sont plus pessimistes pour la Zone Euro avec des estimations à la baisse : +0.6% en 2023 (contre 0.8). Les prévisions pour 2024 sont également en baisse avec maintenant +1.2% contre +1.3% précédemment. Les banques centrales souhaitent garder le niveau actuel de taux suffisamment longtemps et ne pas se précipiter pour ouvrir la prochaine séquence de baisse, d'autant que les tensions géopolitiques font craindre une nouvelle hausse des prix de l'énergie pouvant influencer sur l'amélioration des niveaux d'inflation observés. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - légèrement augmenté notre sensibilité taux pour l'amener à 0.16 contre 0.12. Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation et déclarent toujours ne pas exclure de nouvelles hausses.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Cette augmentation se fait via le débouclage de nos couvertures swaps sur les maturités inférieures à 12 mois- augmenté la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.97 et 1.56 contre 1.89 et 1.50 année le mois précédent. En effet, les fondamentaux des sociétés de crédits sont bons et le contexte d'une moindre volatilité des taux voire même d'une stabilité est favorable à cette classe d'actif- participé au marché primaire qui, après la période de publication des résultats des sociétés, est redevenu actif. Nous avons investi sur les émissions suivantes : Ispim FRN 11/2025, Leasys4.625 2/27, Engi3.625 12/2026, Sandoz3.97 4/2027, CARR4.375 5/2025, RTE3.5 12/2031, Heiana3.625 11/26, EDF3.75 6/2027 et bien d'autres, offrant des primes de 80bp contre Euribor 3 mois et contre swap de même maturité de 148, 58, 75, 75, 58, 42, 73bp- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois).La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +53bp (+45 pour son indice), s'explique par le resserrement des primes de crédit. En effet, en prenant comme proxy l'indice Ice BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit est passée de 77 à 69bp contre Libor et de 134 à 120bp contre emprunts d'Etat. La composant taux du portefeuille a aussi contribué positivement. Le taux allemand 2 ans par exemple s'est resserré de 20bp, passant de 3.01 à 2.81%.

## Décembre 2023

En décembre, les marchés ont poursuivi le mouvement entamé en novembre. Aux États-Unis, la croissance est apparue robuste même si légèrement en retrait par rapport aux attentes (PIB du 3e trimestre à +4.9% vs attentes à +5.2%). Concernant l'inflation, elle atteint +3.1% en glissement annuel en novembre. En zone euro, les économies sont restées atones avec des perspectives peu encourageantes. La baisse du PIB au 3e trimestre a été confirmée à -0.1%. Si les indices PMI pour le mois de novembre ont dépassé les attentes (atteignant un plus haut sur 4 mois), ils restent malgré tout en territoire de contraction (inférieurs à 50) et sont pénalisés notamment par la France et l'Allemagne. Concernant l'inflation, celle-ci poursuit sa baisse en zone euro à +2.4% en glissement annuel en novembre. Coté banques centrales, il faut noter le changement de ton de la réserve fédérale américaine, Fed. Sa nouvelle position, accommodante, a été un événement majeur pour les marchés, ceux-ci anticipant plus de baisses de taux. En revanche, la BCE a, de son côté, conservé une position restrictive. Christine Lagarde a souligné : "Nous n'avons pas du tout discuté de baisses de taux", soulignant l'approche prudente de l'institution. Sur le plan géopolitique, les attaques menées en fin d'année par les milices Houthis, soutenus par l'Iran, contre des navires commerciaux en mer Rouge ont accru le risque d'une contagion régionale du conflit et ravivé les inquiétudes quant à d'éventuelles perturbations de l'approvisionnement en pétrole. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - maintenu notre sensibilité taux à 0.15. Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation et déclarent toujours ne pas exclure de nouvelles hausses- légèrement diminué la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.91 et 1.51 contre 1.97 et 1.56 année le mois précédent.- participé au marché primaire qui, après la période de publication des résultats des sociétés, est redevenu actif. Nous avons investi sur les émissions suivantes : Stakraft3.125 12/2026 , Statkraft3.125 12/2031, Rtefra3.5 12/2031, BNS Frn 12/2025, Siegr FRN 12/2025 offrant des primes de +35, +58, +58bp contre swap de même maturité et +52 et +23bp contre Euribor 3 mois- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois).La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +47bp (+49 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille. En effet, en prenant comme proxy l'indice Ice BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit est passée s'est légèrement resserrée, -5bp, passant de 120 à 115bp contre emprunt d'Etat. La composant taux du portefeuille a aussi contribué positivement. Le taux allemand 2 ans par exemple s'est resserré de 20bp, passant de 2.81 à 2.40%.

## Janvier 2024

Le mois de janvier 2024 a été relativement calme. Les investisseurs ont analysé les principaux indicateurs économiques et les annonces des banques centrales. Concernant les données macroéconomiques, l'inflation aux Etats-Unis a été publiée en hausse, 3.4% contre 3.1% le mois précédent et l'inflation sous-jacente est ressortie en baisse à 2.9% en glissement annuel. La croissance du PIB américain s'est élevée à 2.5% en 2023 contre 1.9% l'année précédente, témoignant de la résilience de son économie. En zone Euro, l'inflation est remontée à 2.9% contre 2.4% le mois précédent. Cependant, l'inflation sous-jacente continue de diminuer, ce qui est un signe encourageant. La croissance européenne évite la récession avec une hausse à +0.5% par rapport à 2022, légèrement en dessous des prévisions (+0.6%). Cependant, la première économie de la zone, l'Allemagne, a vu sa croissance s'affaiblir avec un recul de 0.3% en 2023. Pour les banques centrales, c'est la BCE qui a ouvert le bal. Lors de sa réunion du 25 janvier, elle a maintenu ses taux à leur niveau actuel (4.50% pour le taux Refi) tout en laissant la porte ouverte à une éventuelle baisse pour juin. Concernant la FED, qui elle aussi maintient ses taux inchangés, son président souligne les progrès réalisés mais l'inflation persistante change le ton de son discours.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Le marché estimait une première baisse de taux en mars 2024. Les investisseurs, en tenant compte de ce changement de ton, ont revu leurs anticipations d'une première baisse lors de la réunion du 1er mai 2024 contre mars auparavant. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - réduit notre sensibilité taux à 0.10 contre 0.15 le mois précédent. Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation et déclarent qu'il est encore trop tôt pour penser à des baisses de taux- augmenté la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 1.98 et 1.59 contre 1.91 et 1.51 année le mois précédent.- participé au marché primaire. Nous avons investi sur les émissions suivantes : CCDJ FRN 01/2026, Socgen FRN 01/2026, MITHCC3.733 02/2027, Santan3.5 01/2028, Sanscf3.75 1/2029, Nesnvx3 01/2031, Honda3.5 4/2026, VLVY3.125 2/2029, Toyota3.125 01/2027, ANZNZ3.527 01/2028 entre autre, offrant des primes de +105, +95, +120, +48, +55, +67, +58, +95bp contre swap de même maturité et +55 et +50bp contre Euribor 3 mois- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois).La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +46bp (+34 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille, l'exposition taux et crédit. Les marchés des emprunts d'Etats se sont tendus, tenant compte des différents discours des banquiers centraux. Le taux 2 ans allemand est passé sur la période de 2.40 à 2.43%. Concernant le marché du crédit, en prenant comme proxy l'indice Ice BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit est passée s'est légèrement resserrée, -10bp, passant de 115 à 105bp contre emprunt d'Etat.

## Février 2024

Les investisseurs se sont de nouveau focalisés sur les chiffres économiques publiés de part et d'autre de l'Atlantique pour anticiper les futures décisions des banquiers centraux. Aux Etats-Unis, l'inflation s'établit à 3.1% en janvier contre 2.9% prévus par les économistes et 3.4% le mois précédent. Bien qu'en baisse, ce chiffre reste au-dessus des attentes et a engendré une hausse des taux américains. L'économie américaine continue de se montrer robuste. L'indice PMI du secteur manufacturier ressort à 50.3 en janvier (vs 47.9 le mois précédent) et à 52.9 (vs 51.4 le mois précédent) pour le secteur des services. Les marchés, qui prévoient début janvier une première baisse de taux lors de la réunion du mois de mars, ont reporté leurs anticipations à celle de mai puis à celle de juin. En effet, la Fed qui soulignait précédemment que des taux élevés pendant trop longtemps pouvait avoir un effet néfaste pour la croissance semble avoir changé de ton et adopter une approche plus prudente. En Zone Euro, l'inflation ressort à 2.8% en janvier contre 2.9% le mois précédent. La France affiche 3.1% (vs.3.7% le mois précédent) et l'Allemagne 2.9% (vs 3.7% le mois précédent). Même si les chiffres publiés sont en baisses, l'inflation reste là aussi au-dessus des 2% souhaités et demeure en partie portée par les services et l'alimentation. Concernant la publication des indices PMI, la composante manufacturière augmente à 46.6 (vs 44.4 le mois précédent) mais reste en territoire négatif. Concernant le secteur des services, celui-ci est en baisse passant de 48.8 à 48.4 en janvier. La BCE attend davantage de données avant de se prononcer sur une future baisse de taux et la réunion du 7 mars sera l'occasion d'avoir ses prévisions macroéconomiques. Les marchés anticipent une première baisse lors de la réunion du 6 juin. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - légèrement augmenté notre sensibilité taux à 0.14 contre 0.10 le mois précédent. Pour ce faire nous avons découvert la partie courte de nos investissements (12-15 mois). Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carrer l'inflation et déclarent qu'il est encore trop tôt pour penser à des baisses de taux- augmenté la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 2.08 et 1.69 contre 1.98 et 1.59 année le mois précédent.- participé au marché primaire où nous avons été encore particulièrement actif. Nous avons participé aux émissions suivantes : KBC FRN 03/2026, Lloyds FRN 03/2027, CCHLN3.375 2/2028, FTV3.7 2/2028, Unilever3.25 02/2032, ICCREA3.5 03/2032, ALDFP3.875 02/2027, BKNG3.5 03/2029, VLVY3.125 03/2029, Leasys3.875 03/28 entre autre offrant des primes contre Euribor 3mois de +35 et +70bp et de 60, 65, 55, 80, 105, 65, 67bp contre swap de même maturité- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +44bp (+19 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille, l'exposition taux et crédit. Les marchés des emprunts d'Etats se sont tendus, tenant compte des différents chiffres macroéconomiques et des discours des banquiers centraux. Le taux 2 ans allemand est passé sur la période de 2.43 à 2.90%. Concernant le marché du crédit, en prenant comme proxy l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit s'est resserrée, -15bp, passant de 110 à 95bp contre emprunt d'Etat.

## Mars 2024

L'inflation, encore et toujours l'inflation.La publication, en retrait, de celle-ci en Zone Euro, porté notamment par l'Allemagne et la France (2.6 vs 2.8%, 2.5 vs 2.9% et 3 vs 3.1% le mois précédent respectivement) a été vu comme un signe encourageant pour la BCE. En effet, bien que toujours au-dessus des 2% souhaités, la tendance est à la baisse.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

La BCE, en publiant ses nouvelles prévisions de l'indice lors de sa réunion du 7 mars, de 2.7% à 2.3% pour 2024 et estimant atteindre son objectif de 2% en 2025, a décidé de maintenir ses taux inchangés pour la quatrième fois consécutive, réitérant la progression faite sur l'inflation. Cependant, sa présidente a estimé que cela n'était pas suffisant pour entamer la baisse de taux et souhaite attendre davantage de données avant de se prononcer. Outre Atlantique, l'inflation augmente légèrement, passant de 3.1 à 3.2% en février, mais hors énergie et alimentation, l'inflation sous-jacente recule (de 3.9% à 3.8%) principalement portée par les services. Ces derniers chiffres ne permettent toujours pas à la FED de baisser ses taux et son président Jerome Powell a décidé de laisser les taux inchangés pour la cinquième fois consécutive, car les progrès réalisés ne sont pas suffisamment ancrés, d'autant que l'économie américaine se montre toujours robuste. En effet, le PIB a été revu à la hausse, passant de 3.2% à 3.4% au T4 2023, confirmant au passage qu'il n'y avait pas d'urgence à baisser les taux pour le moment. Autre chiffre qui aura marqué le mois de mars, la publication du déficit public français pour l'année 2023. Celui-ci s'élève à 154Mds €, soit 5.5% du PIB (contre 4.9% en 2022). Même s'il n'y a pas vraiment eu de réaction de la part des marchés financiers, l'attention se porte désormais sur les agences de notation qui pourraient dégrader la note « AA » de la France, ce qui impacterait le coût de ses emprunts, d'autant que Moody's, qui se prononcera fin avril sur la note de la France, a jugé « improbable » l'objectif de réduction du déficit annoncé par le gouvernement. Dans ce contexte, nous avons piloté le fonds comme suit : - augmenté notre sensibilité taux à 0.20 contre 0.14 le mois précédent. Pour ce faire nous avons découvert la partie courte de nos investissements (12-15 mois). Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carter l'inflation et déclarent qu'il est encore trop tôt pour penser à des baisses de taux- maintenu la vie moyenne et la durée crédit du portefeuille à 2.01 et 1.66 année- participé au marché primaire où nous avons été encore particulièrement actif. Nous avons laissé des ordres sur les émissions suivantes : TD FRN 02/2027, NACNFRN 03/2026, MS FRN 03/26, ADNA FRN 03/2026, Toyota 3.434% 6/2026, NTT 3.359% 03/20231, Traton 3.75% 03/2027, KBC 3.75% 3/2032, MS 3.79% 3/2030, BBVA 3.5% 3/2031, NBNAUS 3.5% 03/2030, WKLNA 3.25 3/2029 entre autre, offrant des primes contre Euribor 3mois +35, 45, 65 et 30bp et de +40, 73, 83, 105, 100, 90, 85 et 60bp contre swap de même maturité,- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +48bp (+36 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille, l'exposition taux et crédit. Les marchés des emprunts d'Etats se sont détendus, tenant compte des différents chiffres macroéconomiques et des discours des banquiers centraux. Le taux 2 ans allemand est passé sur la période de 2.90 à 2.85%. Concernant le marché du crédit, en prenant comme proxy l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit s'est resserrée, -23bp, passant de 110 à 87bp contre emprunt d'Etat.

## Avril 2024

La publication des données macroéconomiques a permis de se faire une idée quant à l'orientation prochaine des politiques monétaires de part et d'autre de l'atlantique. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB au 1er trimestre a été inférieure aux attentes du consensus (+1,6% vs. 2,5%) mais la demande intérieure est restée bien orientée. La production industrielle quant à elle a montré une trajectoire positive en mars et l'indice ISM manufacturier est sorti en hausse à 50,3 (47,8 en février, au plus haut depuis 16 mois et au-dessus du « seuil » de 50). L'ISM des services continu de ralentir, passant de 52,6 à 51,4. Concernant l'inflation, celle-ci a légèrement rebondi avec un indice global à +0,4% en glissement mensuel et de 3,5% en glissement annuel (3,2% attendu). L'inflation sous-jacente s'établit à +0,4% en glissement mensuel, stable en glissement annuel (3,8%). En Europe, l'indice PMI composite a atteint 51,4 (contre 50,3 en mars), un plus haut sur 11 mois principalement dû au secteur des services, celui-ci étant passé de 50,2 à 51,5. La confiance des consommateurs s'améliore, même si elle est toujours en territoire négatif, passant de -14,9 à -14,7. L'inflation quant à elle, continue de ralentir tant pour l'inflation globale (2,4 % contre 2,6 %) que pour l'inflation sous-jacente (2,9 % contre 3,1 %). La réaction des banquiers centraux étaient très attendus par les marchés et c'est Jerome Powell qui le premier donna le ton en réaffirmant que la Fed avait le temps de réfléchir à sa première baisse de taux d'intérêt. De plus, les minutes du FOMC ont montré que la Fed n'était pas pressée de réduire ses taux, au regard de la dynamique de croissance au premier semestre et dans un contexte de consommation résiliente. A l'inverse, en Europe, l'heure de la baisse des taux approche si on se réfère aux déclarations des différents membres de la BCE et même si, lors de sa réunion du 11 avril, les taux directeurs et la politique monétaire restèrent inchangée, Christine Lagarde a ouvert la voie à une baisse des taux lors de la réunion de juin. Dans ce contexte, les taux ont fortement augmenté, revenant tutoyer les plus hauts niveaux depuis le début de l'année. Le taux d'emprunt américain à 10 ans a terminé le mois à 4,68 %, en hausse de 48bp par rapport au mois précédent et le 10 ans allemand a fini à 2.58% (+28bp).

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Concernant la partie « courte » des emprunts d'Etats, le 2 ans américain finit à 4.62% (+40bp) et le 2 ans allemand à 3.03%, soit +18p. En zone Euro, les investisseurs craignant un abaissement de la notation de la dette française, suite à l'annonce du « dérapage » du déficit public, mais ils furent rassurés, Moody's et Fitch ayant maintenu leur note (Aa2 et AA- respectivement). Nous avons piloté le fonds comme suit : - diminué notre sensibilité taux à 0.13 contre 0.20 le mois précédent. Nous avons continué à découvrir la partie courte de nos investissements (0-18 mois) et couvrir systématiquement la partie longue. Les banques centrales ont toujours l'intention de contre carter l'inflation mais, contrairement à la réserve fédérale américaine, la BCE a ouvertement dit qu'une baisse en juin était à attendre. Dans ce climat de « volatilité » sur les taux nous préférons rester prudent- maintenu la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 2.01 et 1.66 année- participé au marché primaire qui a été très actif avant la période de publication des résultats (blackout period). Nous avons laissé des ordres sur les émissions suivantes : BMO FRN 4/2027, Mercedes FRN 04/2026, Danske FRN 04/2027, Barclays FRN 05/2028, SRGIM FRN 04/2026, UBS FRN 04/2026, Ispim FRN 4/2027, PG3.15 4/2028, NACN3.75 05/2029, Santan3.875 4/2029, CAABNK3.75 04/2027, BNRGR3.75 04/2028, Vesteda4 5/2032, RTEFRA3.5 04/2033, HCOB4.75 05/2029, Fluvius3.875 05/2034, entre autre, offrant des primes contre Euribor 3mois +47, 19, 65, 80, 40, 35 et 60bp et de +20, +85, 110, 85, 87, 115, 75, 190 et 113bp contre swap de même maturité- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +46bp (+27 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille, l'exposition taux et crédit. Les marchés des emprunts d'Etats se sont tendus, tenant compte des différents chiffres macroéconomiques et des discours des banquiers centraux. Le taux 2 ans et 5 ans allemand sont passés, sur la période, de 2.85 à 3.03% et de 2.32 à 2.62% respectivement. Concernant le marché du crédit, en prenant comme proxy l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit est restée stable sur la période, à 89bp contre emprunt d'Etat. La surperformance crédit du portefeuille s'est plutôt faite via notre surexposition au secteur financier.

## Mai 2024

L'inflation reste une préoccupation majeure pour les banquiers centraux. Bien que cette dernière montre des signes de ralentissement outre atlantique, passant à 3.4% sur un an contre 3.5% le mois précédent, elle reste encore trop élevée pour la FED, certains secteurs subissant encore des pressions importantes (services, logements et énergie). L'inflation sous-jacente (excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie) est encourageante, passant de 3.8% en mars à 3.6% sur un an en avril. La politique monétaire restrictive de la FED continue de montrer des effets tangibles sur l'inflation, mais ne permet pas à son président d'initier la baisse des taux tant attendue par les marchés. Jerome Powell estime que les progrès réalisés ne sont pas suffisamment ancrés et souhaite surveiller de près les prochains indicateurs économiques pour ajuster sa politique monétaire, même si l'économie américaine se montre moins dynamique que les mois précédents. En effet, le PIB américain a été revu à la baisse à +1.3%, les indices PMI, Manufacturier en baisse à 49.2 contre 50.3 le mois précédent) et services à 49.4 contre 51.4 le mois précédent. Concernant la Zone Euro, l'inflation est restée stable en avril avec 2.4% sur un an. Les tensions géopolitiques ajoutent de l'incertitude et perturbent les chaînes d'approvisionnement notamment sur les coûts de production et de transport. En termes d'activité, l'indice PMI pour le secteur des services reste stable à 53.3 quant à l'indice manufacturier, celui-ci augmente à 47,4 contre 45,7 le mois précédent, mais toujours sous la barre des 50 (caractérisant la frontière entre une économie en « expansion ou en récession »). La BCE, qui a pour le moment décidé de laisser ses taux directeurs inchangés, va s'appuyer sur ces dernières données économiques pour prendre sa décision lors de la prochaine réunion du 6 juin. Après les agences Moody's et Fitch, ce fut au tour de S&P de revoir la notation de la dette française et contrairement au statu quo des 2 premières, S&P a dégradé celle-ci à AA- perspective stable. Cependant les marchés n'ont pas vraiment réagi, cette note restant dans la catégorie « AA » ie. une notation élevée. Nous avons piloté le fonds comme suit : - augmenté notre sensibilité taux à 0.28 contre 0.13 le mois précédent. Nous avons maintenu notre stratégie de protection sur la partie longue de nos investissements (> 21 mois) et de déboucement de nos couvertures sur la partie courte (0-21 mois). Nous nous positionnons ainsi pour tirer parti de la volonté de la BCE d'assouplir sa politique monétaire conventionnelle- maintenu la vie moyenne et la duration crédit du portefeuille à 2.04 et 1.65 année- participé au marché primaire en laissant des ordres sur plusieurs émissions dont : ANZ FRN 5/2027, Citi FRN 5/2028, BBVA FRN 6/2027, Mercedes3.25 9/2027, Novob3.375 5/26, SRBank3.375 11/29, Mingno3.5 5/2029, LVMH3.375 2/2030, Aarb5.875 5/2026, Sydbdc4.125 09 2027, MDT3.65 10/2029, Sweda3.375 5/2030, Swisscom3.5 5/2026 et Swisscom3.5 8/2028 entre autres, offrant des primes contre Euribor 3mois +40, 60, 45 et 60bp et de +32, 18, 72, 72, 45, 255, 85, 65, 65, 25 et 55bp contre swap de même maturité- conservé notre volant de liquidité supérieur à 10% (Cash+OPCVM+Repo+TCN 1 mois). La performance d'Amundi Enhanced USTB sur le mois, +39bp (+34 pour son indice), s'explique par le portage du portefeuille.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

En effet, les taux allemands sur le 2 et 5 ans se sont tendus de +6 et 9 bp respectivement, quant à la prime de crédit, si l'on prend l'indice ICE BofA 1-3 ans Euro Corporate index, sa prime de crédit s'est resserrée de 6bp contre emprunt d'Etat.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - B (D) en devise EUR : 5,36% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,31%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - CDN (C) en devise EUR : 5,13% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,29%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - E (C) en devise EUR : 4,96% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,29%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA (C) en devise EUR : 1,71% / 0,90% avec une Tracking Error de %
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - I (C) en devise EUR : 5,18% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,29%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - O en devise EUR : 5,54% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,33%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - P (C) en devise EUR : 4,82% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,29%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - PM (C) en devise EUR : 4,92% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,29%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - R (C) en devise EUR : 4,97% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,29%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - R1 (C) en devise EUR : 5,18% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,29%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - R2 (C) en devise EUR : 5,44% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,34%
- Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - S (C) en devise EUR : 5,23% / 3,99% avec une Tracking Error de 0,29%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	1 030 226 450,78	997 698 475,19
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	244 990 993,68	238 361 360,84
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	66 292 854,55	93 220 097,78
LVMH MOET HENNESSY 3.25% 07-09-29	25 375 815,00	25 024 768,43
PROCTER AND GAMBLE 3.15% 29-04-28	23 985 840,00	23 959 508,21
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 3.434% 18-06-26	29 100 000,00	14 106 581,54
STATKRAFT AS 3.125% 13-12-26	20 472 735,00	20 454 357,65
MERCEDESSENZ INTL FINANCE BV 3.25% 15-09-27	20 266 302,00	20 266 096,18
KERING 3.625% 05-09-27 EMTN	19 886 070,00	19 844 708,15
VIVENDI 070524 FIX 4.05	19 469 335,80	19 500 000,00

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/05/2024
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C</b>	
Frais de gestion variables acquis	0,86
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,007
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	0,07
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,005
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)</b>	
Frais de gestion variables acquis	0,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,245
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C)</b>	
Frais de gestion variables acquis	3 299,47
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,19
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C)</b>	
Frais de gestion variables acquis	289 131,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,088
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	44 011,20
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)</b>	
Frais de gestion variables acquis	3 081 845,86
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,163
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	656 560,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,036
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C)</b>	
Frais de gestion variables acquis	95 641,26
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,06
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	11 033,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,017
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C)</b>	
Frais de gestion variables acquis	0,18
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,151
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/05/2024
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C)</b>	
Frais de gestion variables acquis	21 306,50
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,10
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	8 104,47
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,044
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C)</b>	
Frais de gestion variables acquis	607,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,127
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	280,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,068
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C)</b>	
Frais de gestion variables acquis	1 254 482,13
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,20
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	29 075,82
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,005

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 256 212 360,00**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 256 212 360,00
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 400 424 083,23**

- o Change à terme : 26 768 103,23
- o Future : 299 055 980,00
- o Options :
- o Swap : 1 074 600 000,00

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

<b>Techniques de gestion efficace</b>	<b>Instruments financiers dérivés (*)</b>
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE J.P.MORGAN AG FRANCFORT MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT

(\*) Sauf les dérivés listés.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	254 668 304,03
. OPCVM	
. Espèces (*)	
<b>Total</b>	<b>254 668 304,03</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	20 100 000,00
<b>Total</b>	<b>20 100 000,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	5 014 130,79
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>5 014 130,79</b>
. Frais opérationnels directs	17 437,31
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>17 437,31</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				256 212 360,00
% de l'Actif Net				7,94%

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

BARCLAYS BANK PLC ROYAUME-UNI				28 396 857,30
INTESA SANPAOLO SPA ITALIE				25 306 093,56
UNICREDIT SPA ITALIE				15 937 421,35
DEUTCHBK AG PA ALLEMAGNE				14 339 918,12
CAIXABANK SA ESPAGNE				12 115 413,24
THAMES WATER UTILITIES FIN PLC ROYAUME-UNI				11 531 718,91
NETFLIX INC ETATS-UNIS				10 073 102,33
MEXIQUE - UNITED MEXICAN STATE MEXIQUE				9 611 795,89
HSBC HOLDINGS PLC ROYAUME-UNI				9 101 604,37
STELLANTIS NV PAYS-BAS				8 295 308,92

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE				256 212 360,00
---	--	--	--	----------------

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				254 668 304,03	
- OPC					
- TCN					
- Cash					
<b>Rating</b>					
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Euro				254 668 304,03	

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				28 240 263,63	
Plus d'1 an				137 751 095,74	
Ouvertes				88 676 944,66	

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine				9 083 700,00	
1 semaine à 1 mois				10 531 000,00	
1 à 3 mois				211 357 660,00	
3 mois à 1 an				25 240 000,00	
Plus d'1 an					
Ouvertes					

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres			254 668 304,03	
Cash				

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

<b>Revenus</b>				
- OPC			5 014 130,79	
- Gestionnaire				
- Tiers				
<b>Coûts</b>				
- OPC			17 437,31	
- Gestionnaire				
- Tiers				

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## **k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## **l) Données sur les revenus et les coûts ventilés**

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

28 juin 2023 :

Minimum d'investissement durable (20%).

4 mars 2024 :

Création de la part FA (FR001400N8U9) du FCP AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 41,9%.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Politique de Rémunérations

### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

### 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaires ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaires/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants.

---

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- ***Armement nucléaire***

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## **Règlements SFDR et Taxonomie**

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

**Certification du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juin 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 02 octobre 2024

Paris La Défense, le 02 octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT

Jean-Marc LECAT

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Bilan Actif au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>3 300 620 272,51</b>	<b>3 071 353 856,61</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>2 705 785 961,58</b>	<b>2 535 400 757,07</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 705 785 961,58	2 535 400 757,07
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>43 539 930,90</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	43 539 930,90	
Titres de créances négociables	43 539 930,90	
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>272 846 868,90</b>	<b>250 593 780,89</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	272 846 868,90	250 593 780,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>256 640 888,51</b>	<b>221 744 503,10</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	256 640 888,51	221 744 503,10
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>21 806 622,62</b>	<b>63 614 815,55</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	300 560,00	2 793 050,00
Autres opérations	21 506 062,62	60 821 765,55
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>72 243 904,22</b>	<b>26 002 556,72</b>
Opérations de change à terme de devises	26 768 103,23	18 621 973,93
Autres	45 475 800,99	7 380 582,79
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>2 978 344,85</b>	<b>1 712 992,20</b>
Liquidités	2 978 344,85	1 712 992,20
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 375 842 521,58</b>	<b>3 099 069 405,53</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Bilan Passif au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 119 628 119,09	2 853 792 746,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	465,90	240,96
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	6 522 472,73	-53 219 312,55
Résultat de l'exercice (a,b)	101 144 014,86	64 360 589,51
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>3 227 295 072,58</b>	<b>2 864 934 264,13</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 934 828,93</b>	<b>2 880 819,06</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	13 715,24	
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 921 113,69	2 880 819,06
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	300 560,00	2 793 050,00
Autres opérations	2 620 553,69	87 769,06
<b>DETTES</b>	<b>145 612 620,07</b>	<b>215 531 385,55</b>
Opérations de change à terme de devises	26 794 942,09	18 625 890,96
Autres	118 817 677,98	196 905 494,59
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		<b>15 722 936,79</b>
Concours bancaires courants		15 722 936,79
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>3 375 842 521,58</b>	<b>3 099 069 405,53</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Hors-Bilan au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623		47 529 000,00
EURO BOBL 0623		212 652 000,00
EURO BUND 0624	25 868 000,00	
EURO BOBL 0924	231 933 900,00	
EURO SCHATZ 0924	41 254 080,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.62		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.52		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.41		35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.38		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.37		26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.17		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.232		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.261		40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.288	50 000 000,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.226		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.261	25 000 000,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.192		50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.264	20 000 000,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.198		17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.331	24 000 000,00	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.25		28 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.302		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.388	25 000 000,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.208		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.155		15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.445	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.504	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.517		35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.59		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.365		20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.803		28 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.853	22 000 000,00	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.645		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.945		27 000 000,00

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Hors-Bilan au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
OISEST/0.0/FIX/1.058	18 000 000,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.927		26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.286		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.029		36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.176		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.123	20 000 000,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.562	40 000 000,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.55	30 000 000,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.813	18 000 000,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.741	30 000 000,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.940	50 000 000,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.067	30 000 000,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.77	35 000 000,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.21		25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.018	40 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.99	50 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.393	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.415	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.295	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.275	40 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.929	10 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.029	36 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.4562	35 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.4362	35 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.4182	35 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.3847	35 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.0842	16 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.600	20 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.592	38 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.755	30 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/2.759	90 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.347	17 600 000,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Compte de Résultat au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	403 585,46	632 077,39
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	48 841 401,09	31 582 926,30
Produits sur titres de créances	591 761,44	1 108 687,28
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 056 645,28	1 889 026,57
Produits sur instruments financiers à terme	57 496 830,27	51 197 405,66
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>112 390 223,54</b>	<b>86 410 123,20</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 591 959,30	920 308,07
Charges sur instruments financiers à terme	7 493 630,22	2 323 946,71
Charges sur dettes financières	2 682,49	263 149,34
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>9 088 272,01</b>	<b>3 507 404,12</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>103 301 951,53</b>	<b>82 902 719,08</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	10 387 317,78	10 814 250,84
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>92 914 633,75</b>	<b>72 088 468,24</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	8 229 381,11	-7 727 878,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>101 144 014,86</b>	<b>64 360 589,51</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013340999 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D) : Taux de frais maximum de 0,40 % TTC

FR0013508934 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C) : Taux de frais maximum de 0,50 % TTC

FR0013463155 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C) : Taux de frais maximum de 0,70 % TTC

FR0013456076 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I3 EUR (C) : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0013385051 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C) : Taux de frais maximum de 0,40 % TTC

FR0013289360 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C) : Taux de frais maximum de 0,45 % TTC

FR0012330074 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C) : Taux de frais maximum de 0,40 % TTC

FR0010829697 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C) : Taux de frais maximum de 0,70 % TTC

FR0010830885 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C) : Taux de frais maximum de 0,60 % TTC

FR0010830844 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C) : Taux de frais maximum de 0,40 %TTC

FR0013224342 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C) : Taux de frais maximum de 0,15 % TTC

FR0014002KK8 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O : Taux de frais maximum de 0,10% TTC

FR001400KDX4 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - R4 - C : Taux de frais maximum de 0,40% TTC

FR001400N8U9 - Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C : Taux de frais maximum de 0,75% TTC

## Swing pricing

### Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation ou de taxes.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans l'OPC.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## - Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1<sup>er</sup> jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence 80 % taux €str capitalisé + 20% ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mai.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous :

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 15 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

**La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.**

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C)	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C)	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 2. Évolution de l'actif net au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>2 864 934 264,13</b>	<b>4 024 989 444,16</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 320 978 668,93	723 904 138,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 101 446 983,30	-1 939 973 278,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	26 293 855,38	7 055 048,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 893 644,23	-67 777 538,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	16 609 653,83	9 401 550,53
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 813 736,82	-13 190 267,50
Frais de transactions	-1 112 419,72	-1 047 428,37
Différences de change	-343 083,20	1 116 816,78
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	85 417 086,70	28 594 422,55
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>17 269 192,50</i>	<i>-68 147 894,20</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>68 147 894,20</i>	<i>96 742 316,75</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-38 977 817,56	20 263 515,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>19 024 308,93</i>	<i>58 002 126,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-58 002 126,49</i>	<i>-37 738 610,63</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-2 265 405,31	-490 627,70
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	92 914 633,75	72 088 468,24
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>3 227 295 072,58</b>	<b>2 864 934 264,13</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	504 831 227,48	15,64
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 200 954 734,10	68,20
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>2 705 785 961,58</b>	<b>83,84</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	43 539 930,90	1,35
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>43 539 930,90</b>	<b>1,35</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 976,20	
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 739,04	
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>13 715,24</b>	
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	1 373 655 980,00	42,56
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>1 373 655 980,00</b>	<b>42,56</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	2 200 954 734,10	68,20			504 831 227,48	15,64		
Titres de créances	43 539 930,90	1,35						
Opérations temporaires sur titres			256 640 888,51	7,95				
Comptes financiers							2 978 344,85	0,09
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	1 373 655 980,00	42,56						
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	61 927 648,93	1,92	262 508 190,83	8,13	1 790 625 420,83	55,48	426 997 015,42	13,23	163 727 685,57	5,07
Titres de créances	29 364 909,91	0,91	14 175 020,99	0,44						
Opérations temporaires sur titres	231 354 363,48	7,17	25 286 525,03	0,78						
Comptes financiers	2 978 344,85	0,09								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture					948 854 080,00	29,40	388 933 900,00	12,05	35 868 000,00	1,11
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	26 859 372,51	0,83						
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	947 131,95	0,03	87 156,32		21 230,93		655,58	
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	26 877 669,34	0,83						
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	26 768 103,23
	Ventes à règlement différé	41 432 662,85
	Dépôts de garantie en espèces	4 043 138,10
	Autres créances	0,04
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>72 243 904,22</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	26 794 942,09
	Achats à règlement différé	91 856 417,74
	Frais de gestion fixe	661 015,09
	Frais de gestion variable	5 578 107,57
	Collatéraux	20 100 000,00
	Autres dettes	622 137,58
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>145 612 620,07</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-73 368 715,85</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	130,440	13 249,15
Parts rachetées durant l'exercice	-1,000	-101,23
Solde net des souscriptions/rachats	129,440	13 147,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129,440	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,004	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8,175	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	30 197,280	324 464 798,87
Parts rachetées durant l'exercice	-8 947,836	-96 122 434,94
Solde net des souscriptions/rachats	21 249,444	228 342 363,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	29 849,363	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 606,7736	621 270 812,92
Parts rachetées durant l'exercice	-7 776,4905	-853 986 992,61
Solde net des souscriptions/rachats	-2 169,7169	-232 716 179,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 740,5183	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 778,767	6 864 860,66
Parts rachetées durant l'exercice	-8 194,373	-8 328 846,99
Solde net des souscriptions/rachats	-1 415,606	-1 463 986,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	89 100,935	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 719 484,778	180 045 512,63
Parts rachetées durant l'exercice	-373 180,937	-39 042 712,80
Solde net des souscriptions/rachats	1 346 303,841	141 002 799,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 506 652,590	

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,138	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	305 713,476	30 778 951,22
Parts rachetées durant l'exercice	-233 781,890	-23 559 499,74
Solde net des souscriptions/rachats	71 931,586	7 219 451,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	205 858,807	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 100,411	324 703,60
Parts rachetées durant l'exercice	-3 074,411	-319 423,28
Solde net des souscriptions/rachats	26,000	5 280,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 493,500	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 016,409	106 024 130,70
Parts rachetées durant l'exercice	-338,151	-35 356 971,29
Solde net des souscriptions/rachats	678,258	70 667 159,41
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	960,441	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C)</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	49 694,283	51 191 649,18
Parts rachetées durant l'exercice	-43 866,690	-44 730 000,42
Solde net des souscriptions/rachats	5 827,593	6 461 648,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	592 076,177	

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C)</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2024
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,86
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	0,07
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Frais de gestion variables provisionnés	0,10
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,25
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 682,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	3 299,47
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,20
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	776 562,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Frais de gestion variables provisionnés	289 131,34
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,15
Frais de gestion variables acquis	44 011,20
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2024
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 946 911,67
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	3 081 845,86
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	656 560,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	18 110,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	374 705,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,57
Frais de gestion variables provisionnés	95 641,26
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	11 033,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,46
Frais de gestion variables provisionnés	0,18
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,16
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2024
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	73 996,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	21 306,50
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	8 104,47
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	660,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	607,15
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,15
Frais de gestion variables acquis	280,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,07
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	68 277,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C)</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	629 031,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	1 254 482,13
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,21
Frais de gestion variables acquis	29 075,82
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/05/2024
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2024
Titres pris en pension livrée	254 668 304,03
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2024
Actions			
Obligations			5 797 655,43
	FR0014009UH8	CA 1.875% 22-04-27	5 797 655,43
TCN			
OPC			272 846 868,90
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	28 314 925,57
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	56 695 305,31
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	127 319 902,37
	FR0050000878	AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND part I3	1 063 936,97
	FR0011088657	AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI Part I-C	42 023 711,40
	FR001400BW21	AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB C	17 429 087,28
Instruments financiers à terme			285 600 000,00
	SWP029301801	E3R/0.0/FIX/3.3847	35 000 000,00
	SWP029301601	E3R/0.0/FIX/3.4182	35 000 000,00
	SWP029301401	E3R/0.0/FIX/3.4362	35 000 000,00
	SWP029203501	E3R/0.0/FIX/3.4562	35 000 000,00
	SWP027142501	OISEST/0.0/FIX/2.562	40 000 000,00
	SWP029769401	OISEST/0.0/FIX/2.592	38 000 000,00
	SWP029769201	OISEST/0.0/FIX/2.600	20 000 000,00
	SWP027936801	OISEST/0.0/FIX/3.067	30 000 000,00
	SWP030387701	OISEST/0.0/FIX/3.347	17 600 000,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>564 244 524,33</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	465,90	240,96
Résultat	101 144 014,86	64 360 589,51
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>101 144 480,76</b>	<b>64 360 830,47</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	129,88	
<b>Total</b>	<b>129,88</b>	

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1,03	0,79
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>1,03</b>	<b>0,79</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,004	0,004
Distribution unitaire	257,50	197,50
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	53 664,83	36 074,31
<b>Total</b>	<b>53 664,83</b>	<b>36 074,31</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 644 161,52	1 841 492,15
<b>Total</b>	<b>9 644 161,52</b>	<b>1 841 492,15</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	59 512 471,98	45 381 143,55
<b>Total</b>	<b>59 512 471,98</b>	<b>45 381 143,55</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		2 322 654,44
Report à nouveau de l'exercice	3 236 467,01	473,23
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>3 236 467,01</b>	<b>2 323 127,67</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	89 100,935	90 516,541
Distribution unitaire		25,66
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 527 541,95	310 585,35
<b>Total</b>	<b>4 527 541,95</b>	<b>310 585,35</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3,28	2,04
<b>Total</b>	<b>3,28</b>	<b>2,04</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	629 033,34	265 715,95
<b>Total</b>	<b>629 033,34</b>	<b>265 715,95</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	15 019,40	10 086,63
<b>Total</b>	<b>15 019,40</b>	<b>10 086,63</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 475 331,52	703 471,57
<b>Total</b>	<b>3 475 331,52</b>	<b>703 471,57</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	20 050 655,02	13 489 130,46
<b>Total</b>	<b>20 050 655,02</b>	<b>13 489 130,46</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 522 472,73	-53 219 312,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>6 522 472,73</b>	<b>-53 219 312,55</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	40,40	
<b>Total</b>	<b>40,40</b>	

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,05	
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation		-0,66
<b>Total</b>	<b>0,05</b>	<b>-0,66</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,004	0,004
<b>Distribution unitaire</b>	<b>12,50</b>	

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 503,97	-30 622,09
<b>Total</b>	<b>3 503,97</b>	<b>-30 622,09</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	661 555,75	-1 672 159,86
<b>Total</b>	<b>661 555,75</b>	<b>-1 672 159,86</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 828 768,64	-37 752 355,22
<b>Total</b>	<b>3 828 768,64</b>	<b>-37 752 355,22</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées	180 412,89	
Capitalisation		-1 691 285,60
<b>Total</b>	<b>180 412,89</b>	<b>-1 691 285,60</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	323 753,94	-303 260,09
<b>Total</b>	<b>323 753,94</b>	<b>-303 260,09</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	0,24	-2,01
<b>Total</b>	<b>0,24</b>	<b>-2,01</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	43 037,42	-245 653,40
<b>Total</b>	<b>43 037,42</b>	<b>-245 653,40</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	966,04	-8 385,02
<b>Total</b>	<b>966,04</b>	<b>-8 385,02</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	207 951,46	-530 260,95
<b>Total</b>	<b>207 951,46</b>	<b>-530 260,95</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 272 481,93	-10 985 327,65
<b>Total</b>	<b>1 272 481,93</b>	<b>-10 985 327,65</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 072 070 228,34</b>	<b>4 169 098 156,96</b>	<b>4 024 989 444,16</b>	<b>2 864 934 264,13</b>	<b>3 227 295 072,58</b>
<b>Parts AMUNDI 12M-I3-GBP en GBP</b>					
Actif net en GBP	494 305,88	397 751,456			
Nombre de titres	4,760	3,760			
Valeur liquidative unitaire en GBP	103 845,772	105 784,961			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	-34 578,19	4 891,11			
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	314,84	510,32			
<b>Parts AMUNDI 12 M IUSD en USD</b>					
Actif net en USD	3 441 057,64	2 333 880,333			
Nombre de titres	31,543	20,944			
Valeur liquidative unitaire en USD	109 091,007	111 434,316			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	14 618,28	-9 582,56			
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	155,93	438,75			
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C en EUR</b>					
Actif net					13 166,12
Nombre de titres					129,440
Valeur liquidative unitaire					101,716
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					0,31
Capitalisation unitaire sur résultat					1,00

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 072 070 228,34</b>	<b>4 169 098 156,96</b>	<b>4 024 989 444,16</b>	<b>2 864 934 264,13</b>	<b>3 227 295 072,58</b>
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (C) en EUR</b>					
Actif net	23 785,13	24 121,10			
Nombre de titres	2,415	2,415			
Valeur liquidative unitaire	9 848,915	9 988,033			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-118,78	3,15			
Capitalisation unitaire sur résultat	24,89	55,50			
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D) en EUR</b>					
Actif net	63 829 745,26	65 095 327,99	515 994,74	39,49	40,79
Nombre de titres	6 494,976	6 547,740	52,764	0,004	0,004
Valeur liquidative unitaire	9 827,55	9 941,64	9 779,29	9 872,50	10 197,50
Distribution unitaire sur +/- values nettes					12,50
+/- values nettes unitaire non distribuées		3,08			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-118,80		-67,56	-165,00	
Distribution unitaire sur résultat	24,97	55,58	94,77	197,50	257,50
Crédit d'impôt unitaire					

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 072 070 228,34</b>	<b>4 169 098 156,96</b>	<b>4 024 989 444,16</b>	<b>2 864 934 264,13</b>	<b>3 227 295 072,58</b>
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C) en EUR</b>					
Actif net	6 492 604,94	3 830 685,46	1 816 891,06	1 648 047,01	1 732 519,63
Nombre de titres	32,827	19,115	9,175	8,175	8,175
Valeur liquidative unitaire	197 782,46	200 402,06	198 026,27	201 595,96	211 929,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 387,97	61,56	-1 427,80	-3 745,82	428,62
Capitalisation unitaire sur résultat	343,31	940,97	1 703,47	4 412,75	6 564,50
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - DP (C) en EUR</b>					
Actif net	29 967 803,22	31 264 796,42			
Nombre de titres	296,892	306,037			
Valeur liquidative unitaire	100 938,39	102 160,18			
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 218,52	31,46			
Capitalisation unitaire sur résultat	196,84	365,10			
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C) en EUR</b>					
Actif net	44 992 283,79	35 242 149,31	54 440 008,36	89 928 531,28	327 606 043,50
Nombre de titres	4 364,552	3 379,424	5 292,350	8 599,919	29 849,363
Valeur liquidative unitaire	10 308,56	10 428,44	10 286,54	10 456,90	10 975,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-124,52	3,22	-74,23	-194,43	22,16
Capitalisation unitaire sur résultat	1,82	32,35	70,13	214,12	323,09

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 072 070 228,34</b>	<b>4 169 098 156,96</b>	<b>4 024 989 444,16</b>	<b>2 864 934 264,13</b>	<b>3 227 295 072,58</b>
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C) en EUR</b>					
Actif net	2 210 655 861,46	2 911 257 046,90	2 985 129 748,26	2 032 250 570,54	1 892 224 891,88
Nombre de titres	20 990,8470	27 277,0484	28 290,3052	18 910,2352	16 740,5183
Valeur liquidative unitaire	105 315,22	106 729,18	105 517,76	107 468,28	113 032,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 271,22	32,78	-761,56	-1 996,39	228,71
Capitalisation unitaire sur résultat	247,69	520,02	962,13	2 399,81	3 554,99
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O en EUR</b>					
Actif net			101 611 819,71	91 083 070,61	92 256 078,77
Nombre de titres			102 671,247	90 516,541	89 100,935
Valeur liquidative unitaire			989,6813	1 006,2588	1 035,4108
+/- values nettes unitaire non distribuées					2,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-1,34	-18,68	
Distribution unitaire sur résultat			4,87	25,66	
Crédit d'impôt unitaire					
Report à nouveau unitaire sur résultat					36,32

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 072 070 228,34</b>	<b>4 169 098 156,96</b>	<b>4 024 989 444,16</b>	<b>2 864 934 264,13</b>	<b>3 227 295 072,58</b>
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C) en EUR</b>					
Actif net	18 207 947,05	17 012 974,58	12 932 204,47	16 298 047,56	160 524 037,04
Nombre de titres	180 879,897	167 329,567	129 153,920	160 348,749	1 506 652,590
Valeur liquidative unitaire	100,663	101,673	100,130	101,641	106,543
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,21	0,03	-0,72	-1,89	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	0,15	0,52	1,93	3,00
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C) en EUR</b>					
Actif net	98,27	113,18	111,58	113,32	118,89
Nombre de titres	1,000	1,138	1,138	1,138	1,138
Valeur liquidative unitaire	98,27	99,45	98,04	99,57	104,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,69	0,08	-0,62	-1,76	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	0,22	0,49	1,79	2,88
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C) en EUR</b>					
Actif net	1 789 312,78	2 303 027,34	290 877,48	13 208 322,36	21 310 719,22
Nombre de titres	18 398,424	23 411,563	2 997,124	133 927,221	205 858,807
Valeur liquidative unitaire	97,2535	98,3713	97,0522	98,6231	103,5210
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,17	0,03	-0,70	-1,83	0,20
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	0,29	0,68	1,98	3,05

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>3 072 070 228,34</b>	<b>4 169 098 156,96</b>	<b>4 024 989 444,16</b>	<b>2 864 934 264,13</b>	<b>3 227 295 072,58</b>
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C) en EUR</b>					
Actif net	158 146 707,18	110 323 114,77	20 063 148,21	451 379,06	477 514,81
Nombre de titres	1 598 301,500	1 100 035,000	202 247,750	4 467,500	4 493,500
Valeur liquidative unitaire	98,946	100,290	99,200	101,036	106,267
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,19	0,03	-0,71	-1,87	0,21
Capitalisation unitaire sur résultat	0,20	0,50	0,95	2,25	3,34
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C) en EUR</b>					
Actif net		256 771 538,17	228 855 420,84	28 576 201,07	102 557 850,85
Nombre de titres		2 560,357	2 307,027	282,183	960,441
Valeur liquidative unitaire		100 287,39	99 199,28	101 268,32	106 782,04
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-209,90	-715,01	-1 879,13	216,51
Capitalisation unitaire sur résultat		478,82	954,82	2 492,96	3 618,47
<b>Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C) en EUR</b>					
Actif net	534 321 195,28	733 601 943,47	619 333 219,45	591 489 941,83	628 592 091,08
Nombre de titres	541 597,764	732 895,557	625 495,535	586 248,584	592 076,177
Valeur liquidative unitaire	986,5646	1 000,9638	990,1481	1 008,9405	1 061,6743
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,90	0,30	-7,13	-18,73	2,14
Capitalisation unitaire sur résultat	3,25	6,02	9,57	23,00	33,86

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	16 000 000	16 142 072,48	0,50
BAYER LAND BK E3R+0.57% 31-01-26	EUR	13 500 000	13 558 700,00	0,42
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	8 600 000	8 723 342,50	0,27
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	5 900 000	5 991 505,64	0,19
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	4 800 000	4 805 933,91	0,15
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.75% 02-05-29	EUR	7 600 000	7 656 677,55	0,23
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E 4.875% 30-03-27	EUR	13 600 000	13 853 108,54	0,43
HAMBURG COMMERCIAL BANK AG E E3R+1.6% 05-12-25	EUR	4 574 000	4 659 950,90	0,15
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	10 400 000	9 816 816,85	0,31
SANTANDER CONSUMER BANK 4.375% 13-09-27	EUR	11 300 000	11 838 555,75	0,36
SANTANDER CONSUMER BANK AG 4.5% 30-06-26	EUR	11 000 000	11 559 892,25	0,36
SCHAEFFLER AG 4.5% 14-08-26	EUR	3 300 000	3 382 765,72	0,11
TELEFONICA DEUTSCH FINANCE 1 1.75% 05-07-25	EUR	10 600 000	10 532 472,52	0,33
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	24 400 000	24 912 335,63	0,77
VOLKSWAGEN LEASING 3.625% 11-10-26	EUR	12 350 000	12 453 158,61	0,38
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	17 300 000	16 290 184,99	0,50
VONOVIA SE 0.375% 16-06-27	EUR	10 000 000	9 013 144,66	0,28
ZF FINANCE 3.0% 21-09-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 006 316,15	0,03
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>186 196 934,65</b>	<b>5,77</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 3.652% 20-01-26	EUR	14 000 000	14 182 167,55	0,43
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.4% 21-05-27	EUR	22 200 000	22 198 631,39	0,68
NBN 3.5% 22-03-30 EMTN	EUR	9 460 000	9 435 202,11	0,30
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 3.434% 18-06-26	EUR	15 000 000	15 031 141,80	0,47
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>60 847 142,85</b>	<b>1,88</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	12 400 000	12 721 535,71	0,39
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.125% 08-09-25	EUR	4 900 000	5 046 295,32	0,16
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.5% 31-05-30	EUR	7 100 000	7 120 427,06	0,22
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.75% 26-01-27	EUR	6 000 000	6 134 709,59	0,19
VOLKSBANK WIEN AG SVP 4.75% 15-03-27	EUR	21 900 000	22 543 292,09	0,70
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>53 566 259,77</b>	<b>1,66</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 13-10-26	EUR	9 500 000	9 178 622,18	0,28
CRELAN 5.375% 31-10-25 EMTN	EUR	15 600 000	16 373 498,51	0,51
CRELAN 5.75% 26-01-28 EMTN	EUR	28 000 000	29 968 890,62	0,93
KBC GROUPE 1.5% 29-03-26 EMTN	EUR	12 900 000	12 682 668,55	0,39
KBC GROUPE 3.75% 27-03-32 EMTN	EUR	12 900 000	12 943 464,26	0,40
KBC GROUPE 4.25% 28-11-29 EMTN	EUR	5 500 000	5 711 112,83	0,18

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	7 500 000	7 764 672,74	0,24
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	22 100 000	23 210 193,39	0,72
PRO 1.875% 01-10-25 EMTN	EUR	12 100 000	11 967 205,65	0,37
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>129 800 328,73</b>	<b>4,02</b>
<b>CANADA</b>				
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 12-04-27	EUR	29 900 000	30 071 374,81	0,93
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.52% 12-12-25	EUR	16 600 000	16 831 581,80	0,52
CAN IMP BK SYD E3R+0.7% 29-01-27	EUR	8 300 000	8 389 728,05	0,26
FEDERATION DES CAISSES DES JARDINS QUEBEC E3R+0.55% 17-01-26	EUR	20 900 000	21 109 546,79	0,65
NATL BANK OF CANADA 3.75% 02-05-29	EUR	19 600 000	19 544 372,26	0,61
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	19 500 000	19 721 176,80	0,61
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.35% 16-02-27	EUR	23 500 000	23 622 115,56	0,74
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.45% 21-07-25	EUR	16 400 000	16 536 717,78	0,51
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>155 826 613,85</b>	<b>4,83</b>
<b>DANEMARK</b>				
DANSKE BK E3R+0.65% 10-04-27	EUR	18 100 000	18 246 408,31	0,57
JYSKE BANK DNK 0.05% 02-09-26	EUR	6 845 000	6 521 624,16	0,20
JYSKE BANK DNK 4.625% 11-04-26	EUR	23 000 000	23 253 533,98	0,72
SYDBANK 4.125% 30-09-27 EMTN	EUR	14 900 000	14 910 750,20	0,46
SYDBANK AS 0.5% 10-11-26	EUR	28 000 000	26 701 953,15	0,83
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>89 634 269,80</b>	<b>2,78</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	9 600 000	9 742 995,02	0,30
BANCO DE BADELL 5.375% 08-09-26	EUR	10 000 000	10 568 429,88	0,33
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	18 000 000	16 952 345,22	0,53
BANCO NTANDER 3.625% 27-09-26	EUR	18 900 000	19 310 682,03	0,60
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 09-01-28	EUR	14 200 000	14 278 047,22	0,44
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 22-04-29	EUR	18 600 000	18 639 713,06	0,58
BBVA E3R+0.45% 07-06-27 EMTN	EUR	18 500 000	18 502 822,36	0,57
CAIXABANK 0.375% 18-11-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 758 073,35	0,15
CAIXABANK 1.125% 27-03-26 EMTN	EUR	12 000 000	11 482 079,94	0,35
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	10 500 000	10 644 787,39	0,33
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	26 000 000	25 325 884,95	0,78
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	7 400 000	7 665 407,55	0,24
INMOBILIARIA COLONIAL 1.45% 28-10-24	EUR	4 700 000	4 691 977,84	0,15
INMOBILIARIA COLONIAL 1.625% 28-11-25	EUR	14 300 000	13 960 274,01	0,43
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	10 200 000	10 401 299,49	0,32
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.75% 26-05-25	EUR	10 400 000	10 186 313,34	0,32
NT CONS FIN 3.75% 17-01-29	EUR	12 400 000	12 565 974,96	0,39
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	25 000 000	24 841 190,58	0,77
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>244 518 298,19</b>	<b>7,58</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN HONDA FIN 3.5% 24-04-26	EUR	11 600 000	11 577 409,64	0,36
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	14 000 000	13 792 437,49	0,42
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	24 700 000	25 132 739,20	0,78
CARRIER GLOBAL CORPORATION 4.375% 29-05-25	EUR	13 000 000	13 047 071,00	0,40
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	24 000 000	23 612 213,80	0,73
CITIGROUP E3R+0.6% 14-05-28	EUR	15 000 000	15 046 863,75	0,47
FIDELITY NATL INFORMATION 0.625% 03-12-25	EUR	1 600 000	1 531 541,76	0,05
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	12 242 000	12 402 724,53	0,39
FORTIVE 3.7% 13-02-26	EUR	13 740 000	13 851 063,48	0,43
General Motors Financial Co Inc 3.9% 12-01-28	EUR	6 700 000	6 786 866,79	0,21
General Motors Financial Co Inc 4.5% 22-11-27	EUR	6 000 000	6 244 884,82	0,20
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	6 300 000	6 472 352,02	0,20
MEDTRONIC 3.65% 15-10-29	EUR	12 450 000	12 488 509,84	0,39
MORGAN STANLEY 3.79% 21-03-30	EUR	8 000 000	8 026 726,62	0,25
SANTANDER HOLDINGS USA INC 1 6.124% 31-05-27	USD	8 960 000	8 283 347,01	0,25
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	12 500 000	12 431 216,30	0,38
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>190 727 968,05</b>	<b>5,91</b>
<b>FINLANDE</b>				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	22 000 000	21 638 153,18	0,67
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	14 600 000	15 152 973,82	0,47
OP CORPORATE BANK E3R+0.4% 28-03-27	EUR	7 540 000	7 603 142,60	0,24
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	17 800 000	18 495 248,43	0,57
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>62 889 518,03</b>	<b>1,95</b>
<b>FRANCE</b>				
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	23 900 000	22 928 453,33	0,72
ARVAL SERVICE LEASE 0.0% 30-09-24	EUR	26 500 000	26 169 563,29	0,81
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	16 900 000	16 591 643,42	0,51
ARVAL SERVICE LEASE 4.0% 22-09-26	EUR	11 900 000	12 253 529,53	0,38
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	17 900 000	18 030 949,02	0,56
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	31 500 000	32 348 366,64	1,00
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	10 700 000	10 974 252,69	0,34
AYVENS 3.875% 22-02-27	EUR	12 700 000	12 828 188,69	0,40
AYVENS 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	21 100 000	21 653 835,53	0,67
AYVENS 4.375% 23-11-26	EUR	10 800 000	11 164 452,57	0,35
AYVENS 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	12 000 000	12 474 380,14	0,38
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15-05-31	EUR	8 600 000	8 512 845,25	0,27
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	18 000 000	16 854 864,97	0,52
BNP PAR CARDIF 1.0% 29-11-24	EUR	2 500 000	2 475 977,11	0,08
BUREAU VERITAS 1.875% 06-01-25	EUR	7 500 000	7 474 529,99	0,23
CA 1.875% 22-04-27	EUR	6 000 000	5 797 655,43	0,18
CAIXA GEN S A 2.875% 15-06-26	EUR	17 000 000	17 282 473,04	0,53
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	900 000	866 246,36	0,02
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	2 400 000	2 345 335,97	0,07
FORVIA 2.75% 15-02-27	EUR	13 500 000	13 105 393,74	0,40
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 05-02-30	EUR	16 800 000	16 795 109,35	0,52

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22-01-25	EUR	20 000 000	19 532 805,80	0,61
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	20 000 000	20 085 987,87	0,62
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	6 300 000	6 323 579,64	0,20
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	15 400 000	15 696 702,25	0,49
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	8 000 000	8 175 461,40	0,25
RCI BANQUE 4.625% 02-10-26	EUR	5 000 000	5 218 081,41	0,16
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 932 401,67	0,12
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 30-04-33	EUR	4 000 000	3 960 682,21	0,12
SG 0.125% 17-11-26	EUR	15 000 000	14 245 443,73	0,45
SG 4.25% 28-09-26	EUR	15 000 000	15 600 751,26	0,49
SG E3R+0.45% 13-01-25 EMTN	EUR	15 000 000	15 119 454,45	0,46
SG E3R+0.5% 19-01-26 EMTN	EUR	16 000 000	16 139 913,60	0,50
SG SOFFRAT+1.05% 21-01-26	USD	20 000 000	18 576 025,50	0,58
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>451 535 336,85</b>	<b>13,99</b>
<b>IRLANDE</b>				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	15 100 000	15 137 919,22	0,47
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	18 000 000	18 910 045,73	0,59
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	14 700 000	15 230 052,46	0,47
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	1 000 000	994 092,33	0,03
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>50 272 109,74</b>	<b>1,56</b>
<b>ITALIE</b>				
ACEA 0.0000010% 28-09-25 EMTN	EUR	296 000	281 171,69	0,01
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	15 100 000	15 177 304,88	0,47
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	8 400 000	8 830 519,18	0,28
INTE E3R+0.6% 16-04-27	EUR	4 100 000	4 125 602,86	0,12
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	22 000 000	22 269 362,33	0,69
INTE E3R+0.8% 16-11-25 EMTN	EUR	33 500 000	33 775 793,83	1,04
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	8 500 000	8 507 850,34	0,26
LEASYS 4.375% 07-12-24	EUR	16 000 000	16 362 615,86	0,51
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	19 000 000	19 894 753,97	0,62
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	16 900 000	17 375 968,60	0,54
LEASYS ZCP 22-07-24	EUR	8 300 000	8 257 178,39	0,25
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.125% 15-07-25	EUR	24 000 000	23 531 193,20	0,73
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	6 000 000	5 960 475,79	0,19
SNAM 3.375% 19-02-28 EMTN	EUR	6 300 000	6 275 635,93	0,20
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	21 000 000	20 444 037,15	0,63
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>211 069 464,00</b>	<b>6,54</b>
<b>JAPON</b>				
NTT FINANCE 3.359% 12-03-31	EUR	8 000 000	7 955 762,33	0,25
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>7 955 762,33</b>	<b>0,25</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0.375% 15-11-26	EUR	9 900 000	9 029 744,05	0,28
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 21-01-29	EUR	11 300 000	11 209 114,95	0,35
PROLOGIS INTL FUND II 1.75% 15-03-28	EUR	5 494 000	5 114 543,76	0,16

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SEGRO CAPITAL SARL 1.25% 23-03-26	EUR	7 600 000	7 267 252,72	0,22
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 0.125% 10-11-24	EUR	6 300 000	6 201 014,37	0,19
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.75% 27-03-27	EUR	14 800 000	14 803 798,01	0,46
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.0% 16-09-25	EUR	15 900 000	16 343 435,76	0,50
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	EUR	7 500 000	7 667 061,00	0,24
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.5% 23-11-26	EUR	8 300 000	8 583 080,84	0,27
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>86 219 045,46</b>	<b>2,67</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK A 1.625% 31-05-26	EUR	8 000 000	7 834 937,04	0,24
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	4 000 000	4 025 306,32	0,12
DNB BANK A 4.5% 19-07-28 EMTN	EUR	14 800 000	15 685 291,01	0,49
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.5% 23-05-29	EUR	17 900 000	17 741 153,67	0,55
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 3.375% 14-11-29	EUR	16 000 000	15 774 170,77	0,49
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 4.875% 24-08-28	EUR	15 000 000	16 131 832,18	0,50
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>77 192 690,99</b>	<b>2,39</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BRENNTAG FINANCE BV 3.75% 24-04-28	EUR	13 200 000	13 153 384,07	0,41
COCA COLA HBC FINANCE BV 3.375% 27-02-28	EUR	24 700 000	24 656 630,57	0,76
CONTI GUMMI FINANCE BV 1.125% 25-09-24	EUR	7 120 000	7 110 390,70	0,22
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.59% 03-11-26	EUR	15 100 000	15 283 736,93	0,48
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	2 000 000	1 937 823,99	0,06
EASYJET FINCO BV 1.875% 03-03-28	EUR	15 000 000	14 009 227,02	0,43
EURONEXT NV 0.125% 17-05-26	EUR	10 600 000	9 896 153,91	0,31
ING GROEP NV 0.125% 29-11-25	EUR	15 800 000	15 521 623,04	0,48
ING GROEP NV 0.375% 29-09-28	EUR	10 000 000	8 967 854,96	0,27
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	11 000 000	10 822 591,60	0,33
ING GROEP NV 3.875% 12-08-29	EUR	12 100 000	12 253 908,74	0,38
KBC IFIMA E3R+0.35% 04-03-26	EUR	22 300 000	22 551 480,07	0,70
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV E3R+0.3% 11-03-26	EUR	15 200 000	15 381 030,78	0,48
LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23-02-26	EUR	16 053 000	15 106 385,55	0,46
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV E3R+0.19% 09-04-26	EUR	25 200 000	25 360 593,97	0,79
NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26	EUR	19 500 000	17 973 084,10	0,56
NIBC BANK NV 6.375% 01-12-25	EUR	25 000 000	26 590 325,49	0,83
SANDOZ FINANCE BV 3.97% 17-04-27	EUR	6 000 000	6 063 447,92	0,19
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	10 800 000	11 203 194,64	0,35
SWISSCOM FINANCE BV 3.5% 29-08-28	EUR	11 400 000	11 398 692,77	0,35
UPJOHN FINANCE BV 1.023% 23-06-24	EUR	27 375 000	27 592 977,03	0,86
VESTEDA FINANCE BV 4.0% 07-05-32	EUR	9 800 000	9 795 749,81	0,30
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.875% 29-03-26	EUR	14 700 000	14 805 055,40	0,46
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 0.84% 25-09-25	EUR	23 200 000	22 351 052,70	0,69
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>359 786 395,76</b>	<b>11,15</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS E3R+0.8% 08-05-28	EUR	13 800 000	13 868 474,94	0,43
COMPASS 3.25% 06-02-31 EMTN	EUR	6 900 000	6 828 501,22	0,22

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	13 000 000	13 146 761,87	0,41
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	19 000 000	19 045 015,46	0,59
LLOYDS BANKING GROUP 4.75% 21-09-31	EUR	14 930 000	16 034 175,91	0,50
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.7% 05-03-27	EUR	6 500 000	6 599 171,35	0,21
MITSUBISHI HC CAPITAL UK 3.733% 02-02-27	EUR	14 200 000	14 281 471,64	0,44
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 3.625% 24-07-29	EUR	10 000 000	10 091 337,26	0,31
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	11 000 000	11 473 416,61	0,35
NATWEST GROUP 4.771% 16-02-29	EUR	3 900 000	4 063 174,42	0,12
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	15 500 000	15 767 154,31	0,49
NWIDE 2 04/28/27	EUR	20 000 000	19 122 975,44	0,59
RENTOKIL INITIAL 0.95% 22-11-24	EUR	14 373 000	14 246 252,42	0,44
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27-06-27	EUR	3 000 000	3 110 733,01	0,09
ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP 1.75% 02-03-26	EUR	5 000 000	4 942 434,54	0,15
UBS AG LONDON BRANCH E3R+0.35% 12-04-26	EUR	10 000 000	10 058 589,96	0,32
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>182 679 640,36</b>	<b>5,66</b>
<b>SUEDE</b>				
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	EUR	20 800 000	21 908 520,93	0,68
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	8 000 000	8 033 627,38	0,25
SWEDBANK AB 4.625% 30-05-26	EUR	16 300 000	16 420 413,52	0,51
VOLVO TREASURY AB 3.125% 08-02-29	EUR	9 700 000	9 605 426,69	0,29
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>55 967 988,52</b>	<b>1,73</b>
<b>SUISSE</b>				
CRED SUIS SA GROUP AG 3.25% 02-04-26	EUR	20 000 000	19 973 066,69	0,62
UBS GROUP AG 0.25% 03-11-26	EUR	18 000 000	17 093 528,75	0,53
UBS GROUP AG 2.75% 15-06-27	EUR	12 000 000	12 033 598,21	0,37
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>49 100 193,65</b>	<b>1,52</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 705 785 961,58</b>	<b>83,84</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>2 705 785 961,58</b>	<b>83,84</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>BELGIQUE</b>				
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 220425 FIX 4	EUR	14 700 000	14 175 020,99	0,44
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>14 175 020,99</b>	<b>0,44</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SA 240724 FIX 4.02	EUR	15 500 000	15 407 022,93	0,48
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>15 407 022,93</b>	<b>0,48</b>
<b>FRANCE</b>				
NEXITY 280624 FIX 4.48	EUR	14 000 000	13 957 886,98	0,43
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>13 957 886,98</b>	<b>0,43</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>43 539 930,90</b>	<b>1,35</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>43 539 930,90</b>	<b>1,35</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	26,933	28 314 925,57	0,88
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI PART Z C	EUR	540,646	56 695 305,31	1,75
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI PART Z C	EUR	121,065	127 319 902,37	3,94
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND part I3	EUR	10	1 063 936,97	0,04
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI Part I-C	EUR	394,672	42 023 711,40	1,30
AMUNDI ULTRA SHORT TERM GREEN BOND EB C	EUR	164,563	17 429 087,28	0,54
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>272 846 868,90</b>	<b>8,45</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>272 846 868,90</b>	<b>8,45</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>272 846 868,90</b>	<b>8,45</b>
<b>Titres reçus en pension</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BAYER 0.75% 06-01-27	EUR	2 000 000	1 847 800,00	0,06
DEUTSCHE BK 1.0% 19-11-25 EMTN	EUR	1 000 000	991 300,00	0,03
DEUTSCHE BK 1.375% 03-09-26	EUR	2 000 000	1 956 000,00	0,06
DEUTSCHE BK 3.25% 24-05-28	EUR	11 600 000	11 774 000,00	0,37
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>16 569 100,00</b>	<b>0,52</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.064% 13-01-25	EUR	3 000 000	2 931 300,00	0,09
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>2 931 300,00</b>	<b>0,09</b>
<b>AUTRICHE</b>				
RAIFFEISEN BANK INTL AG 4.125% 08-09-25	EUR	1 000 000	1 029 400,00	0,03
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 029 400,00</b>	<b>0,03</b>
<b>BELGIQUE</b>				
LONZA FINANCE INTL NV 1.625% 21-04-27	EUR	2 000 000	1 898 000,00	0,06
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>1 898 000,00</b>	<b>0,06</b>
<b>CANADA</b>				
TORONTO DOMINION BANK THE 3.631% 13-12-29	EUR	6 000 000	6 075 600,00	0,19
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>6 075 600,00</b>	<b>0,19</b>
<b>DANEMARK</b>				
AP MOELLER MAERSK AS 0.75% 25-11-31	EUR	3 000 000	2 452 800,00	0,08
DANSKE BK 1.375% 17-02-27 EMTN	EUR	1 500 000	1 441 800,00	0,04
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>3 894 600,00</b>	<b>0,12</b>
<b>ESPAGNE</b>				
CAIXABANK 1.625% 13-04-26 EMTN	EUR	2 000 000	1 963 800,00	0,06
CAIXABANK 4.125% 09-02-32 EMTN	EUR	10 000 000	10 206 000,00	0,32
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>12 169 800,00</b>	<b>0,38</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BOOKING 3.625% 01-03-32	EUR	8 000 000	8 060 000,00	0,25
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.85% 26-02-26	EUR	4 500 000	4 292 550,00	0,13
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	EUR	1 000 000	973 800,00	0,03

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	1 000 000	984 400,00	0,03
NETFLIX 3.625% 15-06-30	EUR	10 000 000	10 120 000,00	0,31
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>24 430 750,00</b>	<b>0,75</b>
<b>FRANCE</b>				
BOUYGUES 3.875% 17-07-31	EUR	2 500 000	2 668 000,00	0,08
BPCE 3.625% 17-04-26 EMTN	EUR	7 000 000	7 001 400,00	0,21
CA 1.0% 18-09-25 EMTN	EUR	1 000 000	973 900,00	0,03
ENGIE 3.625% 11-01-30 EMTN	EUR	8 000 000	8 140 000,00	0,26
ORANGE 1.375% 20-03-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 865 000,00	0,06
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	5 000 000	5 193 500,00	0,16
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>25 841 800,00</b>	<b>0,80</b>
<b>ITALIE</b>				
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	25 000 000	25 240 000,00	0,79
ITALGAS 0.5% 16-02-33 EMTN	EUR	6 750 000	5 082 750,00	0,16
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	1 000 000	946 900,00	0,03
UNICREDIT 1.625% 03-07-25 EMTN	EUR	900 000	909 000,00	0,02
UNICREDIT 1.625% 18-01-32 EMTN	EUR	15 000 000	12 970 500,00	0,40
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	1 100 000	1 185 360,00	0,04
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>46 334 510,00</b>	<b>1,44</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.875% 06-05-33	EUR	3 000 000	2 379 000,00	0,07
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>2 379 000,00</b>	<b>0,07</b>
<b>MEXIQUE</b>				
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE CV 0.5% 28-05-28	EUR	1 500 000	1 327 050,00	0,04
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.625% 08-04-26	EUR	10 000 000	9 622 000,00	0,30
<b>TOTAL MEXIQUE</b>			<b>10 949 050,00</b>	<b>0,34</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK A 0.375% 18-01-28	EUR	1 000 000	920 100,00	0,03
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>920 100,00</b>	<b>0,03</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BAYER CAP 1.5% 26-06-26	EUR	5 000 000	4 823 000,00	0,15
STELLANTIS NV 4.375% 14-03-30	EUR	8 000 000	8 360 800,00	0,26
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>13 183 800,00</b>	<b>0,41</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS BK 0.0000010% 23-12-25	EUR	30 000 000	28 401 000,00	0,88
BRAMBLES FINANCE 4.25% 22-03-31	EUR	5 000 000	5 195 000,00	0,16
BRITISH TEL 3.75% 13-05-31	EUR	7 500 000	7 545 750,00	0,23
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	9 000 000	9 083 700,00	0,28
THAMES WATER UTILITIES FIN 0.875% 31-01-28	EUR	14 500 000	11 716 000,00	0,37
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>61 941 450,00</b>	<b>1,92</b>
<b>SUEDE</b>				
AUTOLIV 4.25% 15-03-28 EMTN	EUR	5 000 000	5 095 000,00	0,16
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	2 000 000	2 009 800,00	0,07
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.875% 09-05-28	EUR	7 000 000	7 335 300,00	0,22
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	6 000 000	6 238 200,00	0,19
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>20 678 300,00</b>	<b>0,64</b>

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUISSE</b>				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	2 000 000	1 975 400,00	0,06
CRED SUIS SA GROUP AG 3.25% 02-04-26	EUR	1 000 000	997 900,00	0,03
CRED SUIS SA GROUP AG E3R+1.0% 16-01-26	EUR	1 000 000	1 009 200,00	0,03
UBS GROUP AG 2.75% 15-06-27	EUR	1 000 000	1 003 300,00	0,03
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>4 985 800,00</b>	<b>0,15</b>
<b>TOTAL Titres reçus en pension</b>			<b>256 212 360,00</b>	<b>7,94</b>
<b>Indemnités sur titres reçus en pension</b>			<b>428 528,51</b>	<b>0,02</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 0924	EUR	-2 010	-120 600,00	
EURO BUND 0624	EUR	-200	300 560,00	0,01
EURO SCHATZ 0924	EUR	-392	-41 160,00	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>138 800,00</b>	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>138 800,00</b>	
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
E3R/0.0/FIX/3.0842	EUR	16 000 000	-162 424,81	-0,01
E3R/0.0/FIX/3.3847	EUR	35 000 000	-972 041,03	-0,03
E3R/0.0/FIX/3.4182	EUR	35 000 000	-884 918,68	-0,03
E3R/0.0/FIX/3.4362	EUR	35 000 000	-295 197,12	-0,01
E3R/0.0/FIX/3.4562	EUR	35 000 000	-264 586,97	
OISEST/0.0/FIX/0.261	EUR	25 000 000	1 634 481,59	0,05
OISEST/0.0/FIX/0.264	EUR	20 000 000	1 287 561,28	0,04
OISEST/0.0/FIX/0.288	EUR	50 000 000	3 202 037,57	0,10
OISEST/0.0/FIX/0.331	EUR	24 000 000	1 427 561,77	0,04
OISEST/0.0/FIX/0.388	EUR	25 000 000	2 047 555,93	0,06
OISEST/0.0/FIX/0.445	EUR	10 000 000	864 960,44	0,03
OISEST/0.0/FIX/0.504	EUR	10 000 000	549 367,13	0,01
OISEST/0.0/FIX/0.853	EUR	22 000 000	1 176 924,78	0,04
OISEST/0.0/FIX/1.058	EUR	18 000 000	758 782,51	0,02
OISEST/0.0/FIX/2.029	EUR	36 000 000	1 584 709,34	0,05
OISEST/0.0/FIX/2.123	EUR	20 000 000	721 384,54	0,02
OISEST/0.0/FIX/2.55	EUR	30 000 000	567 136,83	0,02
OISEST/0.0/FIX/2.562	EUR	40 000 000	825 083,35	0,03
OISEST/0.0/FIX/2.592	EUR	38 000 000	731 100,60	0,02
OISEST/0.0/FIX/2.600	EUR	20 000 000	380 028,40	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.741	EUR	30 000 000	406 907,77	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.755	EUR	30 000 000	345 189,93	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.759	EUR	90 000 000	1 031 009,69	0,03
OISEST/0.0/FIX/2.77	EUR	35 000 000	252 735,95	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.813	EUR	18 000 000	169 572,66	
OISEST/0.0/FIX/2.929	EUR	10 000 000	-12 935,62	

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/2.940	EUR	50 000 000	477 218,44	0,01
OISEST/0.0/FIX/2.99	EUR	50 000 000	263 258,82	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.018	EUR	40 000 000	256 442,43	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.067	EUR	30 000 000	223 385,58	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.275	EUR	40 000 000	166 992,89	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.295	EUR	30 000 000	-28 449,46	
OISEST/0.0/FIX/3.347	EUR	17 600 000	24 007,23	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.393	EUR	30 000 000	59 155,05	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.415	EUR	30 000 000	71 510,12	
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>18 885 508,93</b>	<b>0,59</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>18 885 508,93</b>	<b>0,59</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>19 024 308,93</b>	<b>0,59</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-138 800	-138 800,00	-0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-138 800,00</b>	<b>-0,01</b>
<b>Opérations de cessions sur instruments financiers</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH E3R+0.65% 15-01-26	EUR		-4 366,16	
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 3.875% 02-05-34	EUR		-2 739,04	
MORGAN STANLEY E3R+0.65% 19-03-27	EUR		-6 610,04	
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-13 715,24</b>	
<b>TOTAL Opérations de cessions sur instruments financiers</b>			<b>-13 715,24</b>	
<b>Créances</b>			<b>72 243 904,22</b>	<b>2,24</b>
<b>Dettes</b>			<b>-145 612 620,07</b>	<b>-4,51</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 978 344,85</b>	<b>0,09</b>
<b>Actif net</b>			<b>3 227 295 072,58</b>	<b>100,00</b>

Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - PM (C)	EUR	1,138	104,47
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R2 (C)	EUR	960,441	106 782,04
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA-C	EUR	129,440	101,716
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - O	EUR	89 100,935	1 035,4108
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)	EUR	0,004	10 197,50
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R (C)	EUR	205 858,807	103,5210
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - R1 (C)	EUR	4 493,500	106,267
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - CDN (C)	EUR	8,175	211 929,00
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - I (C)	EUR	16 740,5183	113 032,63
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - P (C)	EUR	1 506 652,590	106,543
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - S (C)	EUR	592 076,177	1 061,6743
Parts AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - E (C)	EUR	29 849,363	10 975,31

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI - B (D)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,02	EUR	255,00	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,01	EUR	2,50	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,05	EUR	12,50	EUR
TOTAL	1,08	EUR	270,00	EUR

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

**Annexe(s)**

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - P (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010829697 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
  - normative par l'exclusion de certains émetteurs ;
  - exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 640
	Rendement annuel moyen	-3,6%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 710
	Rendement annuel moyen	-2,9%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 860
	Rendement annuel moyen	-1,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 390
	Rendement annuel moyen	3,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€127
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	1,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,13% avant déduction des coûts et de -1,40% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi / 50 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 50 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	59,52 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,30 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	1,79 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - I (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010830844 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 690
	Rendement annuel moyen	-3,1%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 800
	Rendement annuel moyen	-2,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 470
	Rendement annuel moyen	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€44
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,4%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,06% avant déduction des coûts et de -0,50% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts</b>		
<b>administratifs ou d'exploitation</b>	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	18,32 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	9,40 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - E (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010830885 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
  - normative par l'exclusion de certains émetteurs ;
  - exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 690
	Rendement annuel moyen	-3,1%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 780
	Rendement annuel moyen	-2,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 930
	Rendement annuel moyen	-0,7%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 450
	Rendement annuel moyen	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/07/2016 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/07/2016 et 31/07/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€64
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,6%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,06% avant déduction des coûts et de -0,70% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts</b>		
<b>administratifs ou d'exploitation</b>	0,45% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	44,82 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	3,50 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - CDN (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0012330074 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs ;

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 an
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 690 -3,1%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 790 -2,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€9 940 -0,6%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen
	€10 470 4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€52
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,5%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,08% avant déduction des coûts et de -0,60% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts</b>		
<b>administratifs ou d'exploitation</b>	0,26% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	25,72 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence + 0.80%. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	10,20 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - S (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013224342 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 an
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €8 720
	Rendement annuel moyen -12,8%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €8 820
	Rendement annuel moyen -11,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €8 960
	Rendement annuel moyen -10,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 430
	Rendement annuel moyen -5,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€1 033
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	10,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,08% avant déduction des coûts et de -10,40% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	11,45 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,74 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	6,66 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - R (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013289360 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 670
	Rendement annuel moyen	-3,3%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 780
	Rendement annuel moyen	-2,2%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 920
	Rendement annuel moyen	-0,8%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 450
	Rendement annuel moyen	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€63
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,6%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,17% avant déduction des coûts et de -0,80% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts</b>		
<b>administratifs ou d'exploitation</b>	0,44% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	43,92 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	2,70 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - B (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013340999 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
  - normative par l'exclusion de certains émetteurs ;
  - exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 730
	Rendement annuel moyen	-12,7%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 820
	Rendement annuel moyen	-11,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 960
	Rendement annuel moyen	-10,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 440
	Rendement annuel moyen	-5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€1 038
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	10,4%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,02% avant déduction des coûts et de -10,40% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	11,45 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,74 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	12,15 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - R1 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013385051 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs ;

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 690
	Rendement annuel moyen	-3,1%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 800
	Rendement annuel moyen	-2,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 470
	Rendement annuel moyen	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2017 et 29/06/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€45
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,5%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,05% avant déduction des coûts et de -0,50% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts</b>		
<b>administratifs ou d'exploitation</b>	0,18% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	18,22 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	10,70 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - I3-EUR (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013456076 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs ;

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

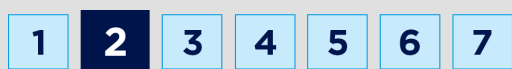
**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 660
	Rendement annuel moyen	-3,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 820
	Rendement annuel moyen	-1,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 930
	Rendement annuel moyen	-0,7%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 510
	Rendement annuel moyen	5,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2017 et 30/03/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2017 et 30/03/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
Coûts totaux	€43
Incidence des coûts annuels**	0,4%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,27% avant déduction des coûts et de -0,70% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	27,20 EUR
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - PM (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013463155 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
  - normative par l'exclusion de certains émetteurs ;
  - exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

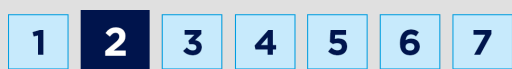
**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an	
Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après 1 an
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €8 720
	Rendement annuel moyen -12,8%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €8 790
	Rendement annuel moyen -12,1%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €8 930
	Rendement annuel moyen -10,7%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> €9 410
	Rendement annuel moyen -5,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 28/09/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/09/2017 et 28/09/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€1 072
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	10,7%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,03% avant déduction des coûts et de -10,70% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	53,93 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	14,74 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	4,23 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - R2 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013508934 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 660
	Rendement annuel moyen	-3,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 800
	Rendement annuel moyen	-2,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 950
	Rendement annuel moyen	-0,5%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 500
	Rendement annuel moyen	5,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2017 et 30/03/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2017 et 30/03/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
Coûts totaux	€30
Incidence des coûts annuels**	0,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,20% avant déduction des coûts et de -0,50% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	13,28 EUR
Coûts de transaction	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - O

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0014002KK8 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 180
	Rendement annuel moyen	-8,2%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 320
	Rendement annuel moyen	-6,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 460
	Rendement annuel moyen	-5,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 980
	Rendement annuel moyen	-0,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2017 et 28/02/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2017 et 28/02/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€520
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	5,2%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,21% avant déduction des coûts et de -5,40% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	4,11 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	15,56 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 an. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - R4 (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400KDX4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 660
	Rendement annuel moyen	-3,4%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 820
	Rendement annuel moyen	-1,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 940
	Rendement annuel moyen	-0,6%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 510
	Rendement annuel moyen	5,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 31/10/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2022 et 31/10/2023

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 31/10/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€37
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,4%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,23% avant déduction des coûts et de -0,60% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>		
<b>Coûts de transaction</b>	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	21,20 EUR
	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,38 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performances passées :** Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI - FA (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400N8U9 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Obligations et autres titres de créance internationaux

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI, vous investissez dans des produits de taux internationaux.

L'objectif de gestion du fonds consiste, sur un horizon de placement de 12 mois, à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice composite de référence (80 % taux €ster capitalisé + 20 % ICE BofA 1-3Year Euro Corporate Index), représentatif du taux d'intérêt du marché monétaire de la zone EURO, après prise en compte des frais courants tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, le processus de gestion s'articule autour de trois axes : l'analyse extra financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) combinée à la sélection de titres et à la gestion de la sensibilité du portefeuille.

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

- normative par l'exclusion de certains émetteurs :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

- exclusions légales sur l'armement controversé ;

- exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;

- exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.

- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

La sélection de titres est effectuée à partir de scénarios macroéconomiques, d'analyses crédits et de l'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité. Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Les investissements sont ainsi réalisés indifféremment sur des titres de créance privés ou publics émis en euros et en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Le risque de change est couvert. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité (mesure du rapport entre la variation de prix et la variation de taux) comprise entre -1 et +2 selon les anticipations de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux d'intérêt de la zone euro.

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

En terme de notation, le fonds investit sur des titres d'émetteurs appartenant à l'univers des signatures de qualité "Investment Grade" c'est à dire des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch, ou une notation allant de Aaa à Baa3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Le fonds peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du fonds au-delà de l'actif net.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

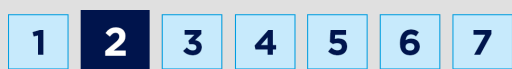
**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 an.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 1 an		
Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 610
	Rendement annuel moyen	-3,9%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 750
	Rendement annuel moyen	-2,5%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 890
	Rendement annuel moyen	-1,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 420
	Rendement annuel moyen	4,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2021 et 30/06/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2017 et 31/01/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2023 et 14/03/2024

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an*
<b>Coûts totaux</b>	€86
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,9%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,24% avant déduction des coûts et de -1,10% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (0,50% du montant investi / 50 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 0,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 50 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	19,90 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	16,30 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	15,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 1 an. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND SRI pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performances passées :** Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM BOND  
SRI

Identifiant d'entité juridique :

9695005FHC97C7PP9552

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **66,11 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,658 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,058 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.664 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.057 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **du 01/06/2023 au 31/05/2024**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)	Finance	Fonds	France	3,93 %
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Finance	Fonds	France	1,75 %
ISPIM FRN 03/25 EMTN	Corporates	Bancaire	Italie	1,47 %
AMUNDI ULTRA SHORT TERM BOND SRI - I	Finance	Fonds	France	1,30 %
ISPIM FRN 11/25 EMTN	Corporates	Bancaire	Italie	1,04 %
ARVASL 4.25% 11/25 EMTN	Corporates	Autres institutions financières	France	1,00 %
HSBC VAR 06/27	Corporates	Bancaire	Royaume-Uni	0,94 %
BMO FRN 04/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Canada	0,93 %
CRELAN 5.75% 01/28 EMTN	Corporates	Bancaire	Belgique	0,93 %
BACR 0.000001% 12/25 EMTN	Corporates	Bancaire	Royaume-Uni	0,88 %
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)	Finance	Fonds	France	0,87 %
VTRS 1.023% 06/24	Corporates	Biens de Consommation de Base	Pays-Bas	0,85 %
SYDBDC VAR 11/26 GMTN	Corporates	Bancaire	Danemark	0,83 %

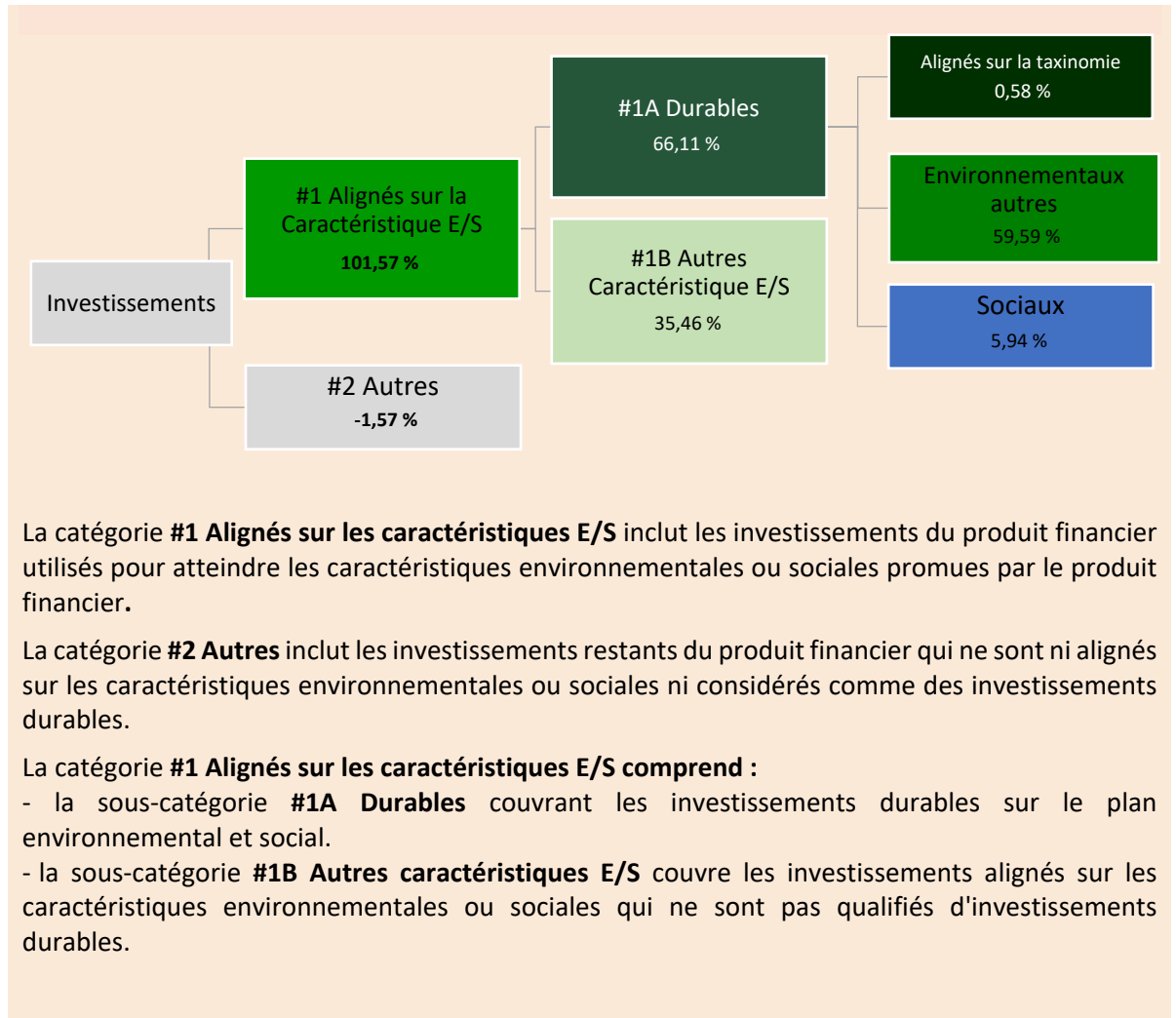
NIBCAP 6.375% 12/25 EMTN	Corporates	Bancaire	Pays-Bas	0,82 %
ARVASL 0% 09/24 EMTN	Corporates	Transport	France	0,81 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Corporates	Bancaire	52,54 %

<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>14,13 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>8,54 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>8,43 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>4,46 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>4,18 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>2,97 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	<i>1,77 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	<i>1,12 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>0,91 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	<i>0,69 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	<i>0,60 %</i>
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	<i>0,58 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	<i>0,36 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>BROKERAGE</i>	<i>0,31 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Souverains</i>	<i>0,30 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	<i>0,13 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>0,08 %</i>

Corporates	Technologie	0,05 %
Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	0,00 %
Forex	Forex	-0,00 %
Liquidités	Liquidités	-2,15 %



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,58 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

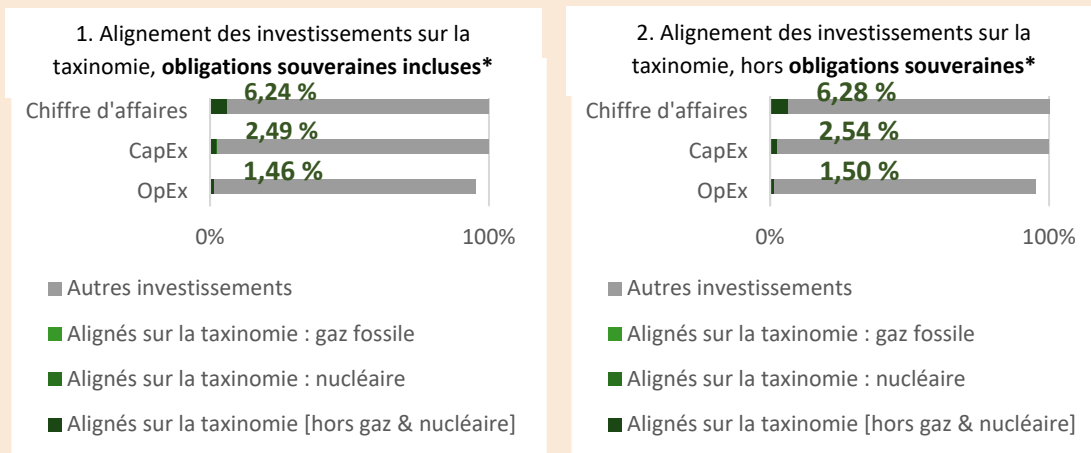
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

#### Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

#### Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

#### ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/05/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,15 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

#### ● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxinomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **59,59 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **5,94 %** à la fin de la période.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

produit financier  
atteint les  
caractéristiques  
environnemental  
es ou sociales  
qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

# OPCVM AMUNDI ENHANCED ULTRA SHORT TERM SRI

## Loi Energie Climat (LEC)

*Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.*

@@@LEC

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT

## MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

---

**Amundi**  
Investment Solutions

**La confiance, ça se mérite**